

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 6^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 16 Mars 1979.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ LA COMBE

1. — Rappel au règlement (p. 1790).

MM. Xavier Hamelin, le président, Rigout.

2. — Situation de l'emploi et chômage. — Suite de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête (p. 1790).

Discussion générale (suite) :

M. Quilès.

PRÉSIDENTICE DE MME MARIE-THÉRÈSE GOUTMANN

Discussion générale (suite) :

MM. Noir,
Jagoret,
La Combe,
Cellard,
Guillod,
Pourchon,
Alain Bonnet,
Rolland,
Dassault.

Clôture de la discussion générale.

M. Séguin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 1799).

Amendement n° 1 de M. Franceschi : MM. Franceschi, le rapporteur, Hauteœur, Xavier Deniau, Defferre. — Rejet.

Amendement n° 2 de M. Hauteœur : MM. Bèche, le rapporteur. — Rejet.

Amendement n° 3 de M. Hauteœur : MM. Franceschi, le rapporteur. — Rejet.

Amendement n° 4 de M. Hauteœur : MM. Hauteœur, le rapporteur. — Rejet.

Amendement n° 5 de M. Hauteœur : MM. Belx, le rapporteur. — Rejet.

Amendement n° 6 de M. Pourchon : MM. Pourchon, le rapporteur, Krieg. — Rejet.

Amendement n° 7 de M. Hauteœur : MM. Fabius, le rapporteur, Xavier Deniau, Boulin, ministre du travail et de la participation, Noir, Laurain, Porcu, Murette, Foyer, président de la commission des lois, Lajoinie. — Rejet par scrutin.

Explications de vote :

MM. Chinaud,
Laurain,
M^{me} Chavatte,
M. Noir.

Adoption par scrutin de l'article unique de la proposition de résolution.

3. — Constitution d'une commission d'enquête. — Communication relative à la nomination des membres (p. 1806).

4. — Ordre du jour (p. 306).

PRESIDENCE DE M. RENÉ LA COMBE,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Xavier Hamelin. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Xavier Hamelin, pour un rappel au règlement.

M. Xavier Hamelin. Monsieur le président, au cours de la séance d'hier soir, M. Zarka, député communiste, s'est permis de tenir, à l'égard de plusieurs membres de notre groupe, des propos que nous considérons comme injurieux.

Que des paroles peu amènes soient parfois tenues ici sous le coup de la tension ou de l'énerverment, ce ne serait pas, hélas ! la première fois. Mais dire : « Vous, les amis de Bismarck, taisez-vous ! » est proprement inadmissible.

A moins que sa mauvaise foi ne soit patente, M. Zarka est sans doute trop jeune pour savoir qu'il y a ici, dans nos rangs, suffisamment d'hommes qui, au combat, dans la Résistance ou à l'armée, ont fait leurs preuves au service du pays pour que de telles paroles soient par nous vivement condamnées. Elles exigent des sanctions.

Je vous demande, monsieur le président, de bien vouloir faire part de notre indignation au bureau de l'Assemblée, afin que les représentations d'usage soient adressées à l'intéressé, qui, quelle que soit la suite de ma démarche, ne sortira pas grandir par son attitude. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. Mes chers collègues, il nous arrive à tous, sur quelques bancs que nous siégeons, de prononcer des paroles dépassant notre pensée; entraînés que nous sommes par la passion. Cela m'est arrivé aussi. Une telle pratique fait partie du jeu normal de la démocratie et, si elle a des inconvénients, elle offre également un avantage.

Nombreux sont ceux qui, ici comme au dehors, estiment qu'il vaut mieux « s'engueuler » dans cette enceinte, si j'ose m'exprimer ainsi, plutôt que de se battre dans la rue.

M. Zarka regrettera certainement ses paroles. Je vois d'ailleurs que plusieurs de ses collègues m'approuvent. De toute façon, monsieur Hamelin, votre observation sera transmise au bureau de l'Assemblée nationale pour que l'incident serve de leçon et qu'à l'avenir, lorsque certains seront tentés de prononcer des propos un peu vifs, ils sachent se retenir.

M. Pierre-Charles Krieg. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Rigout.

M. Marcel Rigout. Monsieur le président, je vous sais gré des sages paroles que vous venez de prononcer. Je suis convaincu que les mots de mon ami Zarka ont effectivement dépassé sa pensée et qu'il s'en excusera auprès de M. Hamelin et de M. Wagner en particulier. Pour ma part, je me suis fait traiter de fasciste dans cette enceinte et j'attends encore des excuses.

M. Pierre Joxe. Très bien !

M. Pierre Mauger. Je me suis aussi fait traiter de fasciste !

M. le président. L'incident est clos.

— 2 —

SITUATION DE L'EMPLOI ET CHOMAGE

Suite de la discussion des conclusions d'un rapport tendant à la création d'une commission d'enquête.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des conclusions du rapport de la commission des lois constitutionnelles de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Labbé et plusieurs de ses collègues, tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage (n^{os} 900, 902).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Quilès.

M. Paul Quilès. Monsieur le ministre du travail et de la participation, mesdames, messieurs, à en croire les propos que M. Chinaud tenait l'autre jour à la télévision, la convocation

du Parlement en session extraordinaire ne se justifiait pas. Selon lui, rien dans la situation économique et sociale actuelle ne l'exigeait. Voilà qui prouve bien que la perception de cette situation n'est pas la même suivant les couches sociales et les intérêts que l'on défend.

Fallait-il attendre la session ordinaire, où tous les grands débats que demandent les socialistes sont repoussés de jour en jour ? Si M. Chinaud était ici, ce matin, je lui demanderais quand, à ses yeux, la situation exigera que l'on se penche de toute urgence sur le sort de millions de Français. Car c'est bien de millions de Français qu'il s'agit aujourd'hui et je suis indigné que l'on puisse s'habituer en quelque sorte à cette situation dramatique et à un phénomène aussi grave que le chômage massif qui affecte notre pays.

Certains s'interrogent gravement depuis des années pour savoir quel est le seuil de tolérance, le seuil maximum de chômage qu'un pays peut supporter. Est-ce 4 p. 100, 5 p. 100, 6 p. 100 de la population active ? Est-ce 500 000, un million, un million et demi de chômeurs ? Autant de chiffres que nous avons sinon atteints, du moins approchés pour les plus élevés d'entre eux !

Je ne crois pas que le problème se pose en ces termes car, aujourd'hui, chaque Français, s'il n'est pas chômeur lui-même, a parmi ses proches — ce peut être son frère, sa sœur, son père ou son cousin — au moins un chômeur.

Le chômage est donc devenu un phénomène qui touche l'ensemble du corps social, directement ou indirectement. Toutes les familles, toutes les catégories sont maintenant concernées.

Je vous parlerai d'une de ces catégories, celle des cadres.

Les cadres vivent la même situation que l'ensemble des salariés mais ils ressentent souvent le chômage de façon particulière, car vous leur avez fait croire, et ils ont cru un moment que cela ne pourrait jamais leur arriver.

En effet, jusqu'à une époque récente, le cadre était en quelque sorte le produit type de la société de consommation. Il se sentait indispensable à l'activité du pays et tout était mis en œuvre, par des discours démagogiques ou des publicités éloquentes, pour le renforcer dans cette idée. Le développement progressif du chômage au début des années 1970 l'a d'abord laissé quelque peu indifférent, persuadé qu'il était que « cela n'arrive qu'aux autres ».

Aujourd'hui, le réveil est brutal. Le chef d'entreprise invoque la crise, la concurrence, la perte de l'indépendance financière de la société pour, un beau matin, licencier purement et simplement. Du jour au lendemain, le cadre, que l'on a persuadé qu'il avait un rôle indispensable au bon fonctionnement de la société, se retrouve inutile, mis au rebut, pris d'angoisse devant le vide.

Qui n'a pas rencontré ce cadre, ayant travaillé plus de vingt ans dans la même entreprise aujourd'hui en faillite, qui se retrouve sans emploi, ou cet autre cadre à qui l'on propose une mutation alléchante à l'étranger mais dont on sait très bien qu'il ne pourra l'accepter sans briser sa vie personnelle ?

La situation devient réellement angoissante lorsque, à quarante-cinq ou à cinquante ans, le cadre chômeur se voit refuser tout emploi. L'agence nationale pour l'emploi, en présence d'une personne de plus de cinquante-cinq ans, ne fait tout simplement plus de proposition d'emploi ; le chômeur âgé n'est d'ailleurs même plus obligé de pointer. J'ai rencontré récemment un cadre d'une cinquantaine d'années qui avait écrit des centaines de lettres en réponse à des offres d'embauche et qui, à cause de son âge, s'était vu opposer un refus systématique. Il est facile d'imaginer l'état d'angoisse et d'écoeurement de celui qui dispose d'une compétence, qui est prêt à travailler et qui se sent rejeté par la société.

La difficulté de réemploi d'un cadre au chômage se fait sentir dès quarante-cinq ans ; certains ont même remarqué que cinquante-trois ans — pourquoi cinquante-trois ? — semblait être la frontière absolue de non-réemploi. Les cadres sont ainsi devenus les victimes désignées d'un horrible système de sélection, la sélection par l'âge. La société capitaliste, qui leur faisait pourtant miroiter de brillantes carrières et leur avait inculqué son idéologie, les abandonne car, dans sa logique, ils ne servent plus à rien.

Ce phénomène, je le comprends, vous gêne de plus en plus. On ne peut pas laisser tomber ainsi une aussi bonne cible électorale, le support de cette société des classes moyennes dont vous rêvez. Vous avez donc cherché comment les calmer, ces cadres, comment les rassurer.

Vous annonciez, il y a quelques mois, la création de mille emplois pour les cadres chômeurs âgés dans le secteur privé et dans la fonction publique.

Dans la fonction publique, des contractuels seraient embauchés, recrutés sur titres, avec un salaire moyen de 6 000 francs par mois. Or, actuellement, le nombre d'embauches réalisées par ce biais se compte sur les doigts d'une main.

Dans le secteur privé, il est instauré une prime d'incitation à l'embauche des cadres âgés. Mais ces mesures ne concernent que les régions particulièrement touchées par le chômage; de plus, on ne sait même pas quels sont les critères d'âge et d'expérience professionnelle qui seront retenus. Il est d'ailleurs prévisible que les entreprises qui demanderont à bénéficier de cette prime préféreront embaucher des cadres plus jeunes. Le problème des cadres de plus de cinquante ans restera donc posé.

Vous annoncez également la création de postes de prospecteurs-placiers à l'agence nationale pour l'emploi. Mais là aussi, tout est très flou. On ignore encore les modalités de recrutement, le salaire d'embauche. On ne sait pas où s'adresser.

Au total, 2 000 emplois sont prévus, dont peut-être quelques dizaines seulement sont effectifs, pour 80 000 cadres chômeurs. Le caractère dérisoire de telles mesures n'est pas à démontrer. Il est bien à l'image du reste de votre dispositif de lutte contre le chômage. Tout cela serait risible si le problème n'était pas si grave.

Nous affirmons, quant à nous, qu'il faut prendre le problème dans son ensemble. Même si les cadres ressentent de façon particulière leur situation de chômeur, la situation est la même pour tous car la grande majorité des cadres et l'ensemble des salariés subissent la même exploitation, les mêmes restructurations industrielles, la même politique systématique et cynique de licenciements.

Où, monsieur le ministre, votre prétendue politique de rigueur économique n'est qu'une politique de rigueur sociale. D'ailleurs, M. le ministre de l'économie est très clair sur ce point. N'a-t-il pas déclaré, il y a quelques jours à la radio, que « le chômage a augmenté parce que le pouvoir d'achat n'a pas diminué » ? Approuvez-vous cette déclaration ? Si tel est le cas, ce cercle vicieux nous enfonce encore plus profondément dans la crise.

Briser ce cercle vicieux appelle bien entendu des mesures d'ordre structurel et la mise en place d'une politique économique et sociale complètement différente.

Vous connaissez les mesures d'ordre structurel. Nous les avons appelées à de multiples reprises à cette tribune, mais nous savons que vous ne pouvez ni ne voulez les appliquer. Pourtant, par une politique de rééquilibrage régional et par une politique de création d'emplois, il serait possible de casser cet enchaînement.

Le rééquilibrage régional, c'est une nouvelle politique d'aménagement du territoire visant à répartir les richesses et les activités, soutenue par la mise en œuvre d'une planification démocratique et décentralisée. C'est une des conditions pour résoudre les problèmes de l'emploi qui résultent du développement très inégal des activités et des régions.

Le rééquilibrage régional, c'est aussi la diversification des implantations industrielles, de façon que chacun ait le droit, comme l'on dit, « de travailler au pays ».

Quant à la politique de création d'emplois que j'évoquais il y a un instant, elle serait possible en premier lieu dans le secteur public et, en particulier, dans les administrations de la santé, de l'éducation et des P. et T. Les collectivités locales peuvent jouer un rôle essentiel dans la création d'entreprises et d'emplois. Pour cela, il serait nécessaire de leur transférer une plus grande partie des ressources fiscales. Mais cela non plus, vous ne le voulez pas.

Vaincre le chômage n'est pas seulement pour nous une exigence de justice, c'est aussi un impératif économique. Imaginez tout ce qui pourrait être fait avec les milliards dépensés pour indemniser le chômage et dont, curieusement, M. Barre se vantait ici même avant-hier ! Imaginez tout ce qui serait possible si l'on cessait de gaspiller d'immenses capacités de production ! C'est dans ce gâchis scandaleux de l'énergie d'hommes et de femmes, jeunes ou vieux, ouvriers ou cadres, que réside la vraie violence, celle qui suscite l'écoeurement de millions de travailleurs devant votre politique.

D'après certains, selon ce qu'on entend à la radio ou à la télévision depuis quelques jours, cette session extraordinaire n'aurait servi à rien. Le Parlement se serait déconsidéré en la demandant. C'est sur ce thème bien connu qu'est orchestrée depuis deux jours une étonnante campagne d'antiparlementarisme à travers le pays.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Paul Quilès. A la réflexion, cette campagne n'est pas si étonnante car on voit bien à qui elle profite.

Qui est responsable de la crise actuelle, des explosions auxquelles nous venons d'assister à travers le pays ? Qui est responsable de l'affaiblissement du rôle du Parlement ? Qui méprise la fonction essentielle que doit remplir ce rouage indispensable de la démocratie qu'est l'Assemblée des élus du peuple ?

La réponse à ces questions fournit une indication précieuse sur l'origine de cette campagne.

Les Français, je l'espère, seront assez avisés pour ne pas tomber une fois de plus dans ce gros piège de l'antiparlementarisme. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Mais si vous, monsieur le ministre, et votre Gouvernement préférez voir porter les problèmes de la France et des Français ailleurs qu'au Parlement, il faut le dire. Mais alors, au moins, dites-le clairement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

(*Mme Marie-Thérèse Goutmann remplace M. René La Combe au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M^{me} MARIE-THERESE GOUTMANN,
vice-président.

Mme le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Mesdames, messieurs, pour tout être vivant, le combat essentiel est celui de son indépendance. Pour les nations, il en est de même.

Pour la France, plus que tout autre, ce combat est essentiel et il ne saurait être question de le gagner sans apporter une révolution radicale de nos idées, des voies et des moyens quant à la politique économique à conduire dans un environnement aujourd'hui marqué par la guerre économique.

De nos jours, en effet, l'indépendance est moins menacée par des risques militaires que par les vulnérabilités civiles et sociales et singulièrement celles de l'économie. Le véritable enjeu pour la France, la seule réalité du débat au fond que nous souhaitons ouvrir au cours de cette session extraordinaire se résume dans une constatation et dans une question.

La constatation est la suivante : la France peut être servie à l'intérieur de frontières physiquement intactes. La question est celle-ci : la France est-elle capable de mobiliser ses forces civiles et morales pour faire face à la situation de guerre économique dans laquelle elle est plongée ?

Faute de reconnaître cette constatation et de vouloir répondre à cette question, la France n'entrerait-elle pas dans un processus de dislocation sociale irrémédiable qui la relèguerait dans le rang des nations servies économiquement, et bientôt politiquement ?

Les circonstances douloureuses de l'emploi et le chômage en cette fin de mois de mars devraient être le signal d'une prise de conscience de la réalité des choses, des tendances profondes de l'évolution que nous connaissons. En effet, sont réunis tous les indices qui rendent nécessaire une rupture radicale dans l'analyse de la situation, dans sa signification profonde, dans les raisonnements et les notions indispensables pour y faire face. Cela est vrai tant pour ce qui concerne notre stratégie économique que pour ce qui concerne l'appréciation de la nature réelle du chômage.

Notre stratégie économique apparaît, en premier lieu, singulièrement inadaptée à la situation de guerre que nous vivons. Elle est, en deuxième lieu, insuffisamment cohérente avec la véritable nature du chômage.

Nous affirmons d'abord que notre stratégie économique apparaît comme singulièrement inadaptée à la situation actuelle de guerre économique. Deux critères suffisent pour définir l'idée majeure de la pensée exprimée par M. Michel Debré hier : constitue une guerre économique, d'une part, toute situation qui nécessite une mobilisation totale des forces de la nation rassemblées dans un mouvement unitaire en avant, d'autre part, toute situation qui constitue un défi dont le résultat est supérieur à la mort, c'est-à-dire dont le résultat risque d'être l'asservissement.

Au regard de ces deux critères, notre pays est dans une situation de vulnérabilité majeure et cela en raison d'une triple absence : absence d'identification du véritable ennemi qui est en nous-mêmes, absence de mobilisation véritable de nos forces, absence de définition d'une nouvelle demande collective.

D'abord, absence d'identification du véritable ennemi qui est en nous-mêmes, dans nos compromis, dans nos illusions, dans nos demi-décisions.

Le véritable ennemi est dans nos compromis et, d'abord, dans notre acceptation de certaines pratiques commerciales et de l'évolution des échanges commerciaux. Où en est, par exemple, le tarif extérieur commun de la Communauté économique européenne ? Où en est la préférence communautaire ? Comment pouvons-nous accepter des pratiques, au vu et au su de tout le monde protectionnistes, telles que les pratiques américaines d'amendements à des lois antérieures à 1945, c'est-à-dire au régime du C. A. T. T. Comment pouvons-nous accepter la pratique des normes techniques et sanitaires qui sont un véritable arrêt aux échanges commerciaux que, par ailleurs, nous préconisons ?

Les compromis existent aussi dans le choix des priorités. L'absence de plan rend impossible toute hiérarchie. Alors on saupoudre, ou additionne, ou collectionne les interventions. A cela s'ajoutent des illusions, d'abord, sur les effets perturbateurs qu'auraient des excédents commerciaux d'une dimension exceptionnelle — de 30 à 39 milliards de deutschemark en Allemagne fédérale — ensuite, sur les effets perturbateurs, pour ne pas dire réduibitoyers, qu'aurait la politique américaine sur le nouveau système monétaire européen qui vient d'être mis en place et dont nous nous réjouissons.

Compromis, illusions, demi-décisions : je crois, en effet, que nous avons conscience — le Gouvernement l'a d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises — de notre sclérose, de la lourdeur de nos structures, de notre insuffisante capacité d'adaptation aux évolutions, voire d'anticipation. Mais les voies et les moyens ne sont-ils pas ridiculement faibles au regard de ces nécessités, de ce constat ? On parle du fonds d'adaptation industriel. Mais il ne représente que neuf milliards de francs sur trois ans, c'est-à-dire trois milliards chaque année, et encore ces sommes ne doivent-elles permettre que de faire face à des situations tournées vers le passé.

Absence d'identification du véritable ennemi, mais aussi absence de mobilisation véritable de nos forces civiles.

Une mobilisation signifie d'abord la formation des hommes et, ensuite, l'indication de lignes de force directrices.

Pour ce qui est de la formation, un seul chiffre suffit pour éclairer notre insuffisante mobilisation : nous dépensons annuellement environ quinze milliards de francs pour la formation, répartis à parts égales entre le secteur public et la participation des entreprises. Cela est à rapprocher des 23 à 30 milliards de francs que coûte le système d'indemnisation et d'assurance du chômage.

Il faut, d'autre part, définir des lignes de force. M. le Premier ministre a indiqué avant-hier quels efforts ont été consentis en faveur de notre économie dans les secteurs qui constituent le devenir industriel le plus prometteur. Il a cité l'informatique, le secteur spatial, les industries agro-alimentaires. Mais, sur ce plan précis, sommes-nous sûrs, là encore, de mobiliser la totalité de nos efforts ? Sont-ils à la mesure du défi ?

Ainsi, M. le Premier ministre déclarait que 2 milliards et demi de francs seraient consacrés, en cinq ans, à l'informatique, soit 500 millions de francs par an. Cette somme est à comparer au budget de recherche, de développement et de formation d'une compagnie comme I.B.M. : elle en représente la trente-cinquième partie ! Cette simple comparaison chiffrée nous éclaire sur l'ampleur d'une tout autre portée qu'il conviendrait de donner à la mobilisation de nos moyens dans les secteurs porteurs de l'avenir si l'on veut réussir à faire face.

Le deuxième exemple, celui du secteur spatial, est tout aussi significatif. Sur 1 300 millions de francs environ que représente le budget du C.N.E.S., 700 millions sont consacrés au projet Ariane. Il reste environ 300 millions pour faire face à toutes les recherches conjointes en matière de satellites, qu'ils soient de télécommunications ou intéressent d'autres ministères. C'est bien peu !

Absence d'identification du véritable ennemi, absence de mobilisation véritable de nos forces civiles, absence, enfin, de définition d'une nouvelle demande.

Pour les économistes classiques, l'absence de demande est le facteur principal du chômage. Or aujourd'hui, ce n'est plus l'absence de demande, c'est l'absence de produits qui crée le chômage car il est vrai que, depuis cinq ans, le pouvoir d'achat n'a pas diminué. C'est l'absence de définition d'une nouvelle demande — ou plutôt de nouveaux services, car dès lors qu'un secteur tertiaire représente de 56 à 57 p. 100 de l'activité économique, nous sommes en fait dans une économie de services et non plus de produits — qui crée le chômage.

Il convient, en effet, de développer de nouvelles consommations et de nouvelles demandes collectives.

Le champ d'intervention en la matière est immense. Que l'on pense aux efforts à réaliser en faveur de la qualité de la vie urbaine, des transports collectifs, de l'enseignement, comme en faveur de certaines catégories défavorisées telles que les personnes du troisième âge, les handicapés ou l'enfance en détresse morale ! Or il n'est pas vrai qu'une relance dans ces secteurs aurait un caractère inflationniste.

A ces besoins de consommation collective s'ajoutent certains besoins nouveaux de consommation individuelle en matière d'enseignement, de formation, d'information, de culture, de loisirs. Ils concernent l'autodéveloppement de la personne et non plus la consommation de l'agent économique. Ils correspondent à un temps hors du travail, considéré non plus comme un repos physique, non plus comme un reliquat du travail, mais comme un moment privilégié du développement personnel et de l'enrichissement humain de l'individu.

M. Xavier Hamelin. Très bien !

M. Michel Noir. Ma deuxième constatation porte sur l'insuffisante cohérence de notre stratégie économique.

Et, tout d'abord, quelle est la véritable nature du chômage ? A la fin du mois de décembre 1978, il concernait environ 60 p. 100 de travailleurs privés d'emploi et 40 p. 100 de demandeurs d'emploi. Comment s'explique un tel écart ? Pour quelles raisons la masse des personnes à la recherche d'un premier emploi a-t-elle considérablement augmenté au cours de ces deux dernières années ?

Les chiffres fournissent un premier élément de réponse. Il faut, en effet, savoir que 54 p. 100 des demandeurs sont des femmes et 44 p. 100 ont moins de vingt-cinq ans.

Il importe de rechercher les causes réelles de cette situation. Elles sont d'abord économiques. Nous acceptons l'analyse de M. le Premier ministre, selon laquelle le chômage est la sanction inéluctable du déficit extérieur. Il est exact que la révolution opérée depuis 1973 a « pompé » une part considérable des ressources nationales qu'il faut bien compenser.

Ces crises sont aussi technologiques. Aujourd'hui, du fait du progrès technique, l'investissement en capital est plus fructueux que l'investissement en travail.

Il existe, en outre, une cause sociale qui est plus difficile à reconnaître. Les mesures sociales prises depuis plusieurs années ont élevé le coût du travail par rapport au coût du capital à un niveau tel que, pour les entreprises, l'investissement en capital est certainement plus utile que l'investissement en travail. Ainsi, se dégage une nouvelle loi économique : tout progrès, toute augmentation des charges sociales ont, par définition, un effet négatif sur le niveau des effectifs.

La cause suivante est plus difficile à admettre. L'amélioration du système d'indemnisation entraîne un accroissement proportionnel du nombre des demandeurs d'emploi. Ainsi, au cours des derniers mois, nombre de personnes se sont inscrites au chômage alors qu'auparavant elles considéraient cette situation de non-travail comme naturelle et ne recherchaient pas les prestations inhérentes au statut du chômeur. Je n'en veux pour preuve que celles qui s'y inscrivent uniquement pour bénéficier d'une couverture sociale dont elles ne disposaient pas antérieurement.

Enfin, la dernière cause, beaucoup plus radicale par sa nouveauté, est sociologique. Elle tient à l'attitude à l'égard du travail.

Le chômage des jeunes n'est-il pas, outre la conséquence de la difficulté, voire de l'impossibilité à trouver un travail, un arbitrage entre le travail et le non-travail ? Pour une partie d'entre eux, la valeur attribuée au travail a, en effet, considérablement évolué.

La situation de non-travail n'est plus aujourd'hui le fait de ceux que l'on appelait autrefois des marginaux. Elle serait beaucoup plus une réponse culturelle, la traduction d'une aspiration à un autre mode de vie.

A quoi, dans ces conditions, servirait d'espérer en la création d'emplois, sous la forme de travail posté, si les conditions qu'ils offrent, sont telles que les éventuels intéressés leur préfèrent un régime d'assurance ? Jamais, au cours des deux dernières années, autant d'emplois n'ont été créés mais jamais le nombre de demandeurs d'emploi n'a autant augmenté.

Au regard de cette évolution qualitative de la situation du chômage, notre politique sociale et notre politique industrielle sont-elles suffisamment cohérentes ?

La commission d'enquête devrait, me semble-t-il, approfondir deux aspects de notre politique sociale. Ne faut-il pas « déconecter » la couverture sociale de la qualité de demandeur d'emploi, pour éviter ainsi que le statut de chômeur ne soit principalement recherché pour la protection sociale qu'il offre ? Ne faudrait-il pas reconverter notre immense effort financier d'indemnisation en un effort de préparation, de formation, d'adaptation ? Ne pourrait-on passer ainsi du statut de chômeur à celui de personne en formation, ou en production de nouvelles tâches, telles celles répondant aux besoins collectifs, que j'évoquais tout à l'heure, en matière de solidarité et d'assistance ?

Dans la mesure où l'on ne peut espérer une sensible amélioration de la demande en France de l'investissement productif industriel et du taux de croissance et compte tenu de l'effort à entreprendre en matière de commerce extérieur, ne conviendrait-il pas d'imposer à notre politique industrielle une autre stratégie : la reconquête du marché national ?

Permettez-moi, sur ce point, de suggérer deux orientations aux travaux de la commission d'enquête.

Elle devrait tout d'abord se pencher sur une nouvelle définition du critère de rationalité économique tel que l'économie libérale le conçoit aujourd'hui. Jusqu'à présent il ne retenait que l'aspect prix de revient et l'aspect prix de vente. Or, actuellement, la notion de prix de revient est beaucoup plus complexe. On commence en effet à parler de prix de revient global com-

prenant non seulement le coût de production, mais aussi les coûts psychologiques, comme par exemple les dépenses sanitaires liées au travail, les coûts de nuisance et d'environnement ainsi que les coûts sociologiques de maintien d'un milieu naturel. Ce qui se passe dans certaines régions en ce moment en est malheureusement une illustration exemplaire.

Si l'on prend en compte ce coût global, quel est le véritable sens de la comparaison entre le prix d'une tonne d'acier importé et celui d'une tonne d'acier que nous continuerions à produire en France? L'erreur grossière, l'incompétence coupable du comité Davignon est, me semble-t-il, de raisonner à partir de concepts économiques qui n'ont plus aujourd'hui toute leur valeur. C'est pourquoi, j'estime qu'un thème majeur et prioritaire de réflexion, pour l'Europe devrait être l'actualisation de ces notions de rationalité économique et de concurrence.

Deuxième orientation des recherches pour la commission d'enquête : le rapport entre la dimension des outils de production et l'évolution de la situation de l'emploi.

Selon la notion d'échelle en économie libérale, nous sommes passés à un gigantisme des outils de production dont un aperçoit aujourd'hui les coûts négatifs considérables.

Tel serait, si besoin était, le meilleur plaidoyer en faveur des petites et moyennes entreprises et du secteur artisanal, tant il est vrai que 700 000 entreprises artisanales représentent un potentiel d'emploi énorme.

Je conclurai en posant la question angoissante : ne sommes-nous pas en train de devenir une nation qui perd son espoir de vivre, qui s'enfonce dans un système d'assurances tous risques au financement de plus en plus incertain, qui s'engouffre dans la peur du devenir au point de ne plus espérer d'enfant et qui perd sa volonté de décider et de se battre?

Tel est, monsieur le ministre, le débat de fond ouvert avec cette session extraordinaire, mais il nous reste peu de temps. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Jagoret.

M. Pierre Jagoret. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'objet de ce débat ne saurait être limité à l'examen de la situation de l'emploi dans quelques secteurs durement touchés par la politique industrielle du Gouvernement et du grand patronat.

Il ne saurait se limiter à l'examen des mesures sociales tardives que la lutte des travailleurs et des populations des régions foudroyées a imposées.

Ce débat doit aussi être l'occasion de souligner les drames que nous vivons et l'ampleur de la crise, qui sont la conséquence d'une politique néfaste, tardive et incohérente.

La sidérurgie est l'exemple le plus frappant de l'absence complète de capacité de prévision, d'un libéralisme débridé qui ne prend en compte que les critères de rentabilité financière à court terme, et des conséquences de l'absence de planification globale réelle, notamment dans les régions. Mais hélas ! force est de constater, dans des secteurs qualifiés de nouveaux, les mêmes actions incohérentes, la même absence de préparation aux changements technologiques et la même priorité accordée aux objectifs à court terme des groupes industriels par rapport aux perspectives à moyen et long termes.

Les incohérences, les erreurs stratégiques qui ont marqué la politique sidérurgique, nous les retrouvons dans un secteur de l'électronique : celui des matériels téléphoniques.

Par manque de foi, dans une technique d'avant-garde, la commutation intégralement électronique, fruit de la recherche menée par le centre national d'études des télécommunications, grâce aux fonds publics, on bloque son développement, on s'engage dans de tortueuses combinaisons, industrielles et financières, dont l'unique objet a été de donner une part du gâteau au groupe Thomson.

On échafaude une bouffonne stratégie commerciale consistant à accroître la concurrence à l'exportation de nos industriels ; les uns offrant des matériels élaborés par nos chercheurs français, les autres, des matériels fabriqués sous licence étrangères et d'une technique moins élaborée.

Bien sûr, le prévisible s'accomplit : la multiplicité des offres freine nos exportations et les acheteurs étrangers doutent de la qualité des matériels élaborés par nos chercheurs puisque l'administration française elle-même semble préférer le matériel de conception étrangère. Et si celle-ci décide d'acheter ces derniers, elle s'adresse bien entendu aux maisons mères et non pas à leurs licenciés français, ce qui, avouez-le, est logique.

Le résultat de ces incohérences, de cette soumission aux intérêts à court terme d'un groupe, c'est un niveau d'exportation très inférieur aux prévisions, donc une menace sur les activités et sur le niveau de l'emploi.

Cependant, si nos technocrates étaient sceptiques sur la qualité de la recherche française — comme le dit l'un d'eux : « On ne fait pas de bonnes recherches au milieu des vaches bretonnes » — ce doute n'est pas partagé par l'industrie mondiale : tous les grands groupes développent et lancent très rapidement sur le marché des systèmes tout électroniques s'inspirant des techniques que nos ingénieurs avaient les premiers mises au point.

Les succès de Thomson dont M. le Premier ministre se glorifiait ici même avant-hier, ont été obtenus avec des matériels fondés sur ces techniques mais développées par les filiales de I.T.T. avant leur rachat. N'aurait-il pas été plus simple de promouvoir du matériel purement français?

Alors, nos stratèges nationaux prennent un nouveau virage et précipitent le passage au tout électronique sur le marché français, aggravant encore les difficultés de l'emploi puisque ces nouveaux matériels exigent de trois à quatre fois moins de main-d'œuvre. Tout cela, bien sûr, dans une absence totale de prévision sur les conséquences à moyen et long termes de ces décisions sur l'activité des entreprises concernées.

Rappellerai-je au passage qu'il s'agit d'une industrie directement dépendante des commandes d'Etat et que la planification et les prévisions y sont par définition aisées?

Les mises en garde étaient rejetées avec dédain et pourtant les syndicats avaient depuis des années alerté les pouvoirs publics. J'ai ici des documents de la C.F.D.T. datant de 1975.

A la fin de 1976 déjà, les élus exprimaient leurs inquiétudes à la tribune du Parlement. Où en sommes-nous aujourd'hui, monsieur le ministre? Sur 90 000 emplois, 20 000 seront supprimés d'ici à 1983, dont 6 000 dès cette année.

C'est, avant tout, l'Ouest sous-industrialisé qui est menacé : l'A. O. I. P., Ericsson, L. T. T., L. M. T., etc. En Bretagne même, sur 15 000 emplois, 5 000 seront supprimés. Les licenciements et les chômage partiel y sévissent déjà, notamment aux L. T. T. et à l'A. O. I. P.

En face de cela, quelles sont les mesures gouvernementales? Quels sont les plans de reconversion?

Certes, les promesses lénifiantes ont été multipliées. Il vaut la peine de citer ici une réponse récente de M. Ségard voulant apaiser M. Marcellin, président du conseil régional de Bretagne, qui s'inquiétait de l'avenir : « La politique de télécommunications permettra de compenser pour la Bretagne les effets de cette mutation. Les grands axes en seront, entre autres, la création d'activités aux circuits intégrés », et M. le secrétaire d'Etat d'ajouter : « Je veillerai personnellement à ce que les créations d'emplois industriels correspondant aux produits nouveaux se fassent de préférence en Bretagne. »

Depuis que cette lettre a été adressée, trois grandes opérations ont été menées ou tout au moins annoncées : Renault Electronique : implantation à Toulouse ; circuits intégrés Saint-Gobain : implantation probable en Provence ; circuits intégrés Matra : implantation probable dans la région nantaise.

Où frémir de penser à ce qui se serait passé si M. Ségard n'avait pas veillé personnellement à l'avenir de l'emploi en Bretagne!

Que l'on me comprenne bien, il ne s'agit pas pour moi de dresser une région contre une autre ou de l'adéquation pouvant exister entre la fabrication de circuits miniaturisés et la construction de navires. Mon intention est de souligner l'absence de toute politique cohérente, la pratique du coup par coup sans perspective globale.

Je ne mets pas en cause la bonne foi de M. Ségard. Peut-être ne savait-il pas, il y a trois mois, que des problèmes aigus de reconversion se posaient pour les chantiers navals de l'embouchure de la Loire ou de Provence!

Les questions que nous devons nous poser sont de deux ordres.

Pour ce qui concerne la politique industrielle passée, qui a décidé des virages brusques, des coups d'accordéon, dont le seul résultat a été l'entrée de Thomson dans l'industrie du téléphone?

Je me refuse à croire que ce soit le fait des plus hautes autorités de cet Etat, dont les liens familiaux avec les dirigeants de ce groupe sont connus. Je veux penser qu'il s'agit d'initiatives de petits marquis du régime s'efforçant de faire du zèle pour être mieux en cour. L'enquête parlementaire devrait permettre de lever les ambiguïtés, de dissiper les malaises et de mettre au jour les responsabilités.

Il me semble, en effet, que le champ d'investigation de la commission dont la création est proposée, doit nous se limiter à la situation de l'emploi que porter sur les causes profondes qui ont conduit aux crises que nous connaissons et à celles qui, hélas ! se préparent. Cela signifie plus précisément que les politiques sectorielles conduites par les pouvoirs publics doivent faire l'objet d'un examen critique de notre assemblée. C'est la seule façon d'apprécier les remèdes réels aux drames que nous vivons et d'en éviter la répétition.

Pour ce qui concerne l'avenir, quels sont, pour l'industrie du téléphone, les plans de reconversion ?

Quel en est le contenu concret ?

Il est impossible d'obtenir la moindre précision, y compris auprès de la DATAR qui ne peut qu'admettre implicitement que l'on ne dépasse pas le niveau des intentions.

Quelles sont les mesures sociales s'articulant sur ce plan ?

Que compte faire le Gouvernement afin d'« épouser » les chômeurs, comme vous dites, monsieur le ministre. Quel mot révélateur quand il s'agit d'être vivants brutalement privés de leurs moyens d'existence ?

Où bien compte-t-on attendre que la violence s'installe pour agir, souhaitant peut-être en être dispensé dans le cas improbable où les travailleurs ne s'insurgeraient pas ?

On peut se le demander lorsque l'on constate que pour la sidérurgie comme pour la société française de production, il aura fallu l'explosion, la protestation massive, les grèves pour qu'enfin les solutions — partielles certes — mais des solutions quand même soient trouvées.

Sous la pression des organisations des travailleurs et des collectivités locales, des mesures exceptionnelles ont été prises pour faire face aux graves problèmes se posant dans les régions du Nord et de l'Est du pays.

M. le ministre de l'économie a récemment déclaré qu'il ne saurait être question de répéter cet effort dans d'autres cas.

Je tiens à avertir solennellement les pouvoirs publics que dans les régions qui seront frappées par la crise de l'électronique, dont l'impact à leur échelle sera aussi considérable, l'action est fermement engagée pour que des moyens d'une ampleur comparable soient affectés à la solution de problèmes tout à fait analogues, étant entendu que l'usage de ces moyens doit être différent, privilégiant par exemple la conversion ou la création d'entreprises.

Les responsables de notre pays rêvent souvent de consensus, mais n'acceptent la concertation que sous la pression et en limitant son objet aux aspects sociaux.

Pour nos dirigeants, la politique industrielle semble être un domaine réservé du Gouvernement et du patronat. Les erreurs accumulées depuis des décennies par les technocrates, comme l'indigence intellectuelle — notamment des maîtres de forges ! — sont pourtant des raisons suffisantes pour que vous fassiez preuve de plus de modestie et acceptiez tous les concours pour une inflexion globale précédant les décisions.

Vous prétendez, monsieur le ministre, souhaiter la paix sociale, une politique contractuelle. Eh ! bien, que le Gouvernement et les patrons commencent ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. La Combe.

M. René La Combe. Je veux vous entretenir, monsieur le ministre, de la situation des mines de fer de Segré, dans le département de Maine-et-Loire.

J'ai déjà eu l'occasion d'alerter vos prédécesseurs, ainsi que les ministres successifs de l'industrie, sur ces mines qui sont appelées à disparaître.

Je profite de cette session extraordinaire, motivée essentiellement par la crise de la sidérurgie qui sévit dans l'Est de la France, pour appeler votre attention sur la disparition lente mais certaine de ces mines de fer qui emploient encore 140 mineurs après en avoir compté plus de 500 il y a une vingtaine d'années.

La mine de Segré peut être considérée comme le symbole des petites entreprises réparties sur tout le territoire, implantées plus particulièrement dans l'Ouest de la France, et qui survivent de plus en plus difficilement.

La disparition de ces industries signifie une perte vive à la fois pour les agglomérations rurales où elles sont installées et pour les campagnes environnantes. Le problème que j'évoque est donc d'ordre industriel et social mais concerne aussi l'aménagement du territoire. A mes yeux, l'administration de l'aménagement du territoire n'a pas encore, en France, l'importance qu'elle mérite ; elle devrait prendre plus d'ampleur et disposer de plus de moyens, car la survie de nos campagnes dépend, avant tout, peut-être, de l'équilibre du territoire.

Chacun comprend le fameux slogan : nous voulons travailler au pays. L'introduction du machinisme agricole a entraîné une diminution de la population dans les agglomérations rurales et dans les campagnes, celles-ci encourent le risque de la désertification. A mon sens, le Gouvernement n'a pas attaché suffisamment d'importance à cette profonde mutation et aux graves difficultés qu'elle provoque dans le domaine économique et social.

Les mines de fer de Segré dépendent de la société Longwy-Nord-Est. Le patronat, en la circonstance, a fait son devoir. Sachant que ces mines étaient appelées à disparaître, il a prévu une solution de remplacement en installant une petite fabrique de radiateurs. C'est tout à son honneur, mais ce n'est pas suffisant.

Les pouvoirs publics, je le répète, et en l'occurrence la D.A.T.A.R., devraient attacher plus d'importance qu'ils ne le font aux régions rurales.

Donc, la question que j'aborde aujourd'hui est d'ordre, non seulement économique, mais aussi social. Elle concerne également, je le répète, l'équipement du territoire.

Une fois de plus, je vous demande de bien vouloir étudier les dossiers dont vous disposez, relatifs aux mines de fer de Segré, de Normandie et de Bretagne afin de trouver une solution de remplacement. Si pour des raisons techniques, économiques, il n'est plus possible d'exploiter le fer que recèle le sol de ces régions — le coût du fer brésilien ou du fer suédois arrivant à Dunkerque est inférieur de 50 p. 100 à celui du fer de Segré, et cela peut économiquement s'expliquer et ne dépend pas du gouvernement en place — il importe que l'organisme chargé de porter remède au drame que nous connaissons s'intéresse aussi aux régions susceptibles d'être un jour complètement démunies.

On parle beaucoup de la désertification des campagnes. Nous recevons d'innombrables brochures qui traitent de l'aménagement du territoire. En réalité, l'hémorragie constatée dans nos campagnes continue. Selon les techniciens de la démographie et les spécialistes des questions agricoles, dans vingt ans, dans dix ans, de 15 p. 100 à 30 p. 100 des ruraux auront quitté nos campagnes pour venir grossir la population des villes qui ne cessent de croître. L'heure est venue de faire cesser cette hémorragie en utilisant les moyens nécessaires.

Monsieur le ministre, encore une fois, je vous demande de vous pencher sur le problème des mines de fer de Segré, qui intéresse une grande partie du département de Maine-et-Loire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Cellard.

M. André Cellard. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon propos concernera aussi un pays rural et plus précisément la petite ville de Fleurance que d'aucuns, dans le Gers, voulaient jusqu'à présent présenter comme un modèle de l'implantation industrielle en pays rural.

Cette petite ville a connu, le mardi 13 mars, une manifestation — inhabituelle dans nos campagnes — de protestation contre des licenciements massifs.

Le mardi avait été choisi parce que c'est le jour du marché, un de ces marchés locaux dont, autrefois, la santé reflétait la richesse agricole de la région, et qui s'étiolent aujourd'hui, du fait de la diminution du nombre des exploitations, de l'importation de la commercialisation des produits méridionaux et aussi en raison de la baisse des revenus agricoles.

Si son marché du mardi n'était plus ce qu'il avait été autrefois, ni moins Fleurance pensait-elle avoir trouvé, grâce à l'implantation d'une unité de la multinationale Grundig, un moyen pour que restent au pays, avec du travail, les jeunes chassés de la terre et que l'artisanat, écrasé par des charges sociales souvent supérieures à 80 p. 100, ne pouvait embaucher.

Et les Gascons rêvaient de la multiplication de petits Grundig.

Certes, chez Grundig, on appliquait avec rigueur les préceptes de M. Michel Debré : on produisait, dans l'usine en cause, au moindre coût, à des coûts moins élevés qu'en Allemagne, les salaires étant à peine supérieurs au S. M. I. C.

Pour beaucoup d'emplois, les charges sociales étaient prises en charge en grande partie par l'Etat, grâce à des contrats temporaires, conséquence directe du pacte national pour l'emploi de M. Barre. Bien sûr, les contrats n'étaient pas souvent renouvelés ; du moins trouvait-on un peu de travail, dur, mais donnant de quoi subsister à une famille.

Or, voilà quelques jours, éclatait la nouvelle que la direction de la firme allemande, prétextant l'arrêt de ses ventes en Iran et trouvant sans doute insuffisants les 450 millions de bénéfices qu'elle a annoncés, pour 1978, en ce qui concerne l'unité de Fleurance, avait, ni plus ni moins, décidé de fermer l'usine.

La presse locale parle de transferts dans des pays où la main-d'œuvre accepte des salaires encore plus bas que le S. M. I. C., avec des cadences encore plus dures, avec une protection sociale moins bien assurée et, naturellement, entraînant des charges moins lourdes. Telle est bien la conséquence naturelle des thèses chères à MM. Debré et Barre, selon lesquelles il faut produire plus et à des coûts moindres.

Les multinationales, c'est un fait, connaissent bien ces thèses. Elles les appliquent sans souci des drames humains.

La fermeture de cette usine de Grundig entraîne la disparition de 406 emplois. Les élus, les organisations syndicales, le préfet, tout le monde s'inquiète, d'autant plus que, vous le comprendrez, l'implantation de cette unité ayant été annoncée comme définitive par le maire, M. Mességué, il y avait là un symbole.

Voilà pourquoi, le mardi 13 mars, au milieu d'une foule paysanne saisie par l'inquiétude, défilait pour la défense de leur emploi les 406 ouvrières et ouvriers de Grundig ; pas les cadres,

évidemment, puisque ceux-ci sont allemands et prêts, pour leur part, à rejoindre toute nouvelle affectation avec d'autant plus de plaisir qu'il y aura plus de soleil.

S'ajoutaient au personnel menacé de Grundig-Fleurance 71 autres ouvriers, qui sont licenciés par une autre entreprise, la société Castel et Fromaget. Cette entreprise-là est née à Fleurance voilà quelques décennies. Elle y a longtemps prospéré dans le secteur de la charpente métallique. Elle a sombré peu après l'arrivée de Grundig et son fonds est exploité par une entreprise libournaise. Depuis, périodiquement, des licenciements y sont prononcés. Comment empêcher que les ouvriers qui restent ne craignent pour leur avenir quand tout se passe comme si le nouvel entrepreneur était décidé à agir par étapes pour aboutir à une fermeture définitive ?

Grundig, Castel et Fromaget, voilà des entreprises qui sont touchées par la politique de M. Barre. Elles viennent allonger une liste, hélas déjà trop longue pour notre département du Gers, de petites entreprises où l'on a réduit les coûts sur le dos du personnel.

Les noms de Touyrou, Bénac, d'autres encore ne vous disent rien ; bien sûr ! Pour les Gascons, ils sont synonymes de répression contre les syndicalistes, de licenciements massifs, licenciements qui atteignent aussi nos coopératives viticoles ; celles-ci, qu'on a poussées, sous la V^e République, voilà quelques années, à s'endetter pour investir, se voient maintenant reprocher ces investissements et mises en demeure de se restructurer, entendez par là de réduire leur personnel en réalisant la concentration chère aux thèses libérales avancées.

Ce défilé du mardi 13 mars 1979 en Gascogne rurale, à Fleurance, qui retentit encore des promesses de création de nouvelles usines et de pérennité pour celle qui avait été montée par Grundig, ce défilé, dis-je, manifestation calme mais résolue, représente un signe que le Gouvernement ne doit pas négliger.

Certes, monsieur le ministre, la Gascogne n'est pas une terre de tradition ouvrière et salariale. Mais ce qui s'y passe prouve que le Sud-Ouest est autant touché que les autres régions de France. Car les 477 salariés qui perdent leur emploi dans le département du Gers représentent, en proportion, 8 000 ouvriers à Denain.

Pensez que sur 35 270 salariés gersois, on comptait, au 1^{er} mars 1979, 3 189 chômeurs — soit près de 10 p. 100 de la population active — dont 1 947 seulement bénéficiaient de l'aide publique.

Il faut ajouter à ces chiffres le nombre de ceux qui ont dû quitter leur pays pour trouver ailleurs des emplois et qui sont aujourd'hui licenciés, et il ne faut pas oublier tous les emplois induits qui disparaîtraient avec les 477 licenciements en cause.

Ce qui se passe à Fleurance prouve que la commission d'enquête ne pourra que constater — comme nous avons tous pu le faire — le caractère désastreux des effets de la politique économique et sociale du gouvernement Barre et de ceux qui l'ont précédé, tel le gouvernement Chirac.

Nous sommes venus dresser le tableau de la misère des travailleurs français, mais ce n'est pas une commission d'enquête qui apportera plus que la mission Robert Fabre.

Nous n'avons pas besoin qu'on mette au jour, une fois de plus, une situation qui est parfaitement connue. Non, nous voulons que le Gouvernement, responsable d'un flagrant échec, change de politique ou s'en aille !

En Gascogne nous avons besoin, au lieu du « trompe-l'œil » que constituent les commissions d'enquête, de voir M. le Premier ministre réaliser les implantations disséminées dont il avait parlé voilà bientôt un an, lors de sa déclaration d'investiture.

En Gascogne, nous avons besoin que le plan de rattrapage du grand Sud-Ouest, évoqué par M. le Président de la République, soit autre chose qu'un slogan, apaisant, mais creux.

En fait nous aimerions aussi, puisque enquête il doit y avoir, que les formules de la proposition de résolution soumise au vote de notre assemblée se traduisent concrètement par des recherches sérieuses qui permettraient sans doute de situer quelques responsabilités.

Mes exemples gascons me permettront d'être, moi aussi, concret, mais je reste persuadé que chacun des membres de cette assemblée, en changeant les noms que j'ai cités, pourra retrouver des situations qu'il connaît et que le contrôle serait de nature à permettre de situer les responsabilités.

Il faudrait par exemple que soient connues et publiées les modalités de l'installation de l'usine Grundig à Fleurance. Quelles aides cette multinationale a-t-elle reçues ? Et de qui ? Quels engagements a-t-elle pris ?

Car, enfin, voici une multinationale qui s'est installée dans une contrée où le travail était si rare, notamment pour les femmes, qu'il y avait là, pour elle, une bonne façon de réduire sa masse salariale, ses coûts, et d'augmenter son profit. De plus, elle a reçu des aides et, à ce propos, je rappelle que la presse locale nous laisse entendre que la menace de fermeture

provient d'un désir qu'aurait la société Grundig de réduire encore davantage la charge salariale en fabriquant ailleurs, mais que cette menace pourrait disparaître si les pouvoirs publics consentaient de nouvelles aides.

Cet exemple me paraît de nature à démontrer que la commission d'enquête, dans sa recherche concernant les mesures prises dans le cadre de la C.E.E., devrait certainement se livrer à des investigations sur les « arbitrages » auxquels procèdent les multinationales en jouant sur les discordances entre les politiques économiques et sociales des Etats membres. Voilà qui serait bien éclairant au moment où l'on parle de l'élargissement du Marché commun à l'Espagne. Mais, pour ce qui est de l'entreprise en cause, le Gouvernement, lui, pourrait d'ores et déjà aborder cet aspect des choses avec la société Grundig. Le préfet l'a saisi ; je l'ai fait également, ainsi que d'autres.

Qu'il s'agisse de Grundig, qu'il s'agisse de Castel, les licenciements ont une cause économique déclarée.

Monsieur le ministre du travail, la loi vous donne le droit d'évoquer les dossiers et de refuser l'autorisation de licencier. L'avenir des familles de 477 salariés vous fait, à mon sens, un devoir d'agir ainsi.

Les salariés concernés à Fleurance seront attentifs à ce qui sera fait dans l'immédiat par vous, par le Gouvernement. Ils sont prêts à lutter pour la défense de leur emploi. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme la président. La parole est à M. Guillod.

M. Raymond Guillod. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat qui s'est instauré autour des problèmes de l'emploi ne saurait laisser indifférents les représentants de l'outre-mer.

Si mes collègues du R. P. R. des Antilles-Guyane ne sont pas présents, ce n'est pas qu'ils se désintéressent de la question. Le taux de chômage aux Antilles, qui se situe entre 20 p. 100 et 25 p. 100, est suffisamment inquiétant pour retenir l'attention des élus de ces départements. Malheureusement, engagés dans la campagne électorale des cantonales, où certains d'entre eux sont candidats, ils n'ont pu se rendre à Paris. Ils le déplorent bien sincèrement.

Aussi m'ont-ils chargé d'intervenir en leur nom pour signaler à l'attention du Gouvernement et du Parlement les difficultés que l'on connaît, dans les départements d'outre-mer, dans le domaine de l'emploi.

Bien avant les événements d'octobre 1973, qui ont ouvert la crise économique mondiale, les départements d'outre-mer étaient déjà en proie à des problèmes d'emploi considérables dus à l'explosion démographique que l'on a enregistrée au lendemain de la seconde guerre mondiale, et cela à tel point que le gouvernement a dû mettre en place le bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer, plus connu sous le sigle de Bumidom, qui est un organisme chargé d'orienter la migration des ressortissants des départements d'outre-mer vers l'hexagone.

La crise que nous subissons maintenant en métropole a eu, naturellement, ses répercussions dans les départements d'outre-mer où elle est perçue avec encore beaucoup plus d'acuité. Nous ne pouvons donc plus nous permettre d'encourager la migration vers l'hexagone où un nombre chaque jour plus important de nos originaires est frappé par le chômage.

Nos problèmes se compliquent du fait que la législation sur le chômage ne s'applique pas dans les départements d'outre-mer. En dépit de nos protestations, aucun effort n'est consenti pour mettre un terme à cette discrimination.

D'ailleurs, nous enregistrons de telles disparités pour ce qui est de l'application des autres lois sociales, et notamment de celles qui ont trait à la sécurité sociale, que nous nous demandons s'il existe réellement une volonté gouvernementale d'appliquer dans ces départements le principe de l'égalité des droits. Trente-trois ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, érigeant les quatre vieilles colonies en départements, il ne devrait plus y avoir de tels problèmes.

Sans doute nous répondra-t-on que la situation économique des départements d'outre-mer n'autorise pas l'extension de ces lois sociales ! Se plaindre dans un tel raisonnement n'encouragera jamais le Gouvernement à faire preuve d'imagination pour régler les problèmes de l'outre-mer.

Nous estimons que les solutions existent, maintenant que l'explosion démographique est enfin maîtrisée. Elles n'exigent pas de l'Etat des sacrifices financiers considérables, incompatibles avec les difficultés budgétaires de l'heure.

Il s'agit de développer notre agriculture et de la diversifier tout en protégeant sa production, à l'intérieur du Marché commun, de la concurrence déloyale des pays d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique, en vertu des accords de Lomé.

L'artisanat et la petite industrie pourraient être créateurs d'un nombre non négligeable d'emplois.

Enfin, notre gros atout c'est le tourisme, que l'on peut pratiquer toute l'année. Il aurait dû être le moteur du développement et de la diversification de notre artisanat et de notre agriculture.

Les autorités, semble-t-il, ne perçoivent pas toujours l'acuité des problèmes que pose l'emploi dans les départements d'outre-mer.

La décision de « conteneuriser » la production bananière en est un exemple flagrant. Parce que la Compagnie générale maritime est en proie à des difficultés majeures, ses responsables ont imaginé d'acheminer la banane en conteneurs par des bateaux fort coûteux et spécialement aménagés, en dépit de l'avis unanime défavorable du conseil général de la Guadeloupe, du comité économique et social de cette région et des professionnels de la banane. Cette décision entraîne des investissements considérables, tant pour la Compagnie générale maritime que pour les départements des Antilles, obligés de financer de nouvelles infrastructures.

Plus grave est la suppression du port bananier de Basse-Terre, qui fait vivre un grand nombre de dockers et autour duquel gravitent des activités diverses. L'inquiétude grandit chez les petits planteurs, qui devront acheminer désormais leur production vers le port de Pointe-à-Pitre, situé à plus de soixante kilomètres de chez eux, alors qu'actuellement ils ne sont pas éloignés de plus de vingt-cinq kilomètres du port de Basse-Terre.

Enfin, il apparaît que le fret coûtera plus cher que par le mode de transport traditionnel.

Pour couronner le tout, la « conteneurisation » supprimera 60 p. 100 du trafic du port de Dieppe, 20 p. 100 de celui de Rouen. Elle mettra en chômage la plupart des camionneurs et des petits mûrisseurs travaillant dans la banane, sans oublier les marins de la Compagnie générale maritime, dont les effectifs seront sensiblement réduits.

Quand on dresse le bilan de cette opération, on s'aperçoit que les coûts sociaux dépasseront, et de loin, les économies que compte réaliser la Compagnie générale maritime en transformant ses moyens de transport. Voilà un exemple typique d'opération créatrice de chômage dans un domaine où il n'y avait pas jusqu'à présent de difficulté majeure. Il s'agissait presque d'une activité sans problème.

Un autre secteur, le tourisme, pourrait connaître une expansion extraordinaire et contribuer largement à la solution des problèmes d'emploi si l'administration n'était pas si lourde et si lente. Même avec la meilleure volonté, les promoteurs sont bien vite découragés par la complexité des formalités et la lenteur des décisions.

Je ne citerai qu'un exemple, celui d'une commune que je connais fort bien pour l'administrer depuis vingt-six ans. Le conseil municipal a décidé de créer un lotissement à vocation touristique pour répondre à la demande d'un groupe important qui se propose de réaliser, sans l'aide de l'Etat, un complexe débouchant sur la création directe de mille emplois. Ce projet, approuvé par la commission départementale d'urbanisme, ne privatiser ni les plages ni les installations portuaires, qui demeureront libres d'accès à la population. Entre dans cette opération une parcelle de la zone des cinquante pas géométriques. La commune demande sa cession à l'Etat. Seule une partie réduite de cette zone serait réservée à l'implantation d'une fraction des installations hôtelières et cédée aux promoteurs.

Cependant, on se heurte à l'intransigeance du service des domaines. Quand on sait que l'Etat est prêt à accorder deux milliards de francs de subvention à Ford pour l'implantation en Lorraine d'une usine offrant 8 000 emplois — je n'y trouve rien à redire — soit 25 millions de centimes par emploi créé, on demeure stupéfait devant certaines réticences : l'Etat hésite à vendre à une commune une partie de la zone des cinquante pas géométriques alors qu'il s'agit de créer mille emplois !

Dans la guerre économique qui se livre actuellement dans le monde, les départements d'outre-mer, la Guadeloupe en particulier, pourraient apporter à la nation une importante contribution de devises tirées du tourisme, un tourisme qui résorberait dans une large proportion le chômage endémique outre-mer. Si les efforts du Gouvernement portaient sur des opérations de relance sectorielle de ce genre, ils seraient de nature à régler les problèmes sociaux des départements d'outre-mer.

J'aimerais que mes suggestions retiennent l'attention du Gouvernement. Le spectacle de pères et de mères de famille sans travail, d'une jeunesse désœuvrée qui pourrait demain devenir explosive, me fait craindre que ne se vérifie quelque jour le vieux proverbe selon lequel l'oisiveté est la mère de tous les vices.

C'est pourquoi je ne peux que souhaiter la mise en place de la commission d'enquête sur l'emploi et le chômage. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Pourchon.

M. Maurice Pourchon. Mes chers collègues, depuis mercredi les discours que nous entendons prononcer à cette tribune tendent à révéler ce que beaucoup d'entre nous savaient déjà, que la France est malade de l'emploi.

Pour les uns, il faut tirer les leçons du diagnostic, des remèdes employés jusqu'à présent et mettre en cause les responsabilités du médecin. C'est ce que la gauche, pour sa part, a entendu faire en déposant des motions de censure.

Pour les autres — je pense à la droite de l'Assemblée — le recyclage du médecin, jusqu'ici incapable de soigner le malade, serait encore possible. C'est ce que j'ai cru comprendre en observant la démarche de nos collègues du rassemblement pour la République.

La maladie de l'emploi a revêtu, ces dernières semaines, pour le Nord et la Lorraine, un aspect tragique. Le véritable infarctus qui frappe ces régions ne doit pas nous faire oublier malgré tout qu'une maladie bien plus pernicieuse — un de mes compatriotes a parlé de la leucémie — ronge les régions de la moitié Sud de la France, le Massif central en particulier.

Monsieur le ministre, hier, vous nous avez fourni des documents sur l'évolution de l'emploi depuis un an. La région d'Auvergne, dont j'ai l'honneur de présider le conseil régional, se trouve être, malheureusement, avec le Limousin, une des régions où l'augmentation du taux de chômage a été supérieure, et de loin, à la moyenne nationale : 25 p. 100 d'accroissement en une année !

Il s'agit là, en effet, de régions plus sensibles que d'autres en raison de la dépopulation rurale, qui sévit depuis des décennies et de la faiblesse du tissu industriel qui les rend très fragiles. Le déficit des emplois féminins a toujours existé, même pendant les périodes dites de prospérité.

Les perspectives ? Reportons-nous, tant soit peu, aux analyses de l'institut de la statistique et des études économiques : actuellement, dans la région d'Auvergne, il y a vingt habitants en moyenne par kilomètre-carré dans les cantons ruraux. Dans les prochaines années, il n'y en aura plus que quatorze tout simplement. La dépopulation rurale doit continuer. Il y a maintenant un quart de siècle, la région comptait 250 000 actifs agricoles. Il n'y en a plus que 90 000. Selon les prévisions, on tombera à 60 000 en 1983. Au cours des quatre dernières années, le chômage a plus que doublé en Auvergne et dans la région voisine du Limousin.

Quels remèdes a-t-on utilisés ?

Eh bien, d'abord, le déménagement organisé des services publics qui a accéléré encore la dépopulation de nos campagnes. Hier, c'était l'école qu'on déménageait ; aujourd'hui, ce sont les gares que l'on veut fermer ; les lignes ferroviaires vont disparaître.

Oh ! je le sais, on nous a dotés d'un programme spécifique Massif Central. Septembre 1975, l'apparition du Puy : aux pieds de la Vierge, le Président de la République nous annonce ce programme ! Croyez-moi, mes chers collègues, il n'a pas produit les miracles que l'on en attendait. Lorsque le Président de la République est venu au Puy, la région d'Auvergne comptait 14 000 chômeurs. Trois ans plus tard, au mois d'octobre dernier, il y en avait 30 000 lorsque le Président de la République est revenu en Auvergne.

Attendons le prochain programme spécifique pour constater ses effets : sans doute, un nouveau doublement du chômage !

Quels remèdes encore ? Un traitement favorable, nous dit-on, en matière de primes au développement régional. A l'évidence, elles ne cessent de perdre de leur efficacité. Voici quelques chiffres. En 1976, elles auraient contribué, d'après le rapport du Conseil économique et social sur les orientations d'aménagement du territoire, à la création de deux mille emplois dans la région d'Auvergne. En 1978, nous enregistrons à peine la moitié des créations entraînées par ces primes de développement régional. Et pour le Limousin ? Treize cents emplois grâce à ces primes, paraît-il, en 1976 ; même pas la moitié en 1978. En quelques chiffres, voilà donc l'image de l'avenir de ces régions.

A la crise de l'emploi, il faut ajouter les conséquences fâcheuses d'une politique désastreuse d'aménagement du territoire, ou plutôt de « déménagement du territoire » — j'ai entendu l'expression de la bouche même d'orateurs de la majorité. De l'aménagement du territoire, on traite bien légèrement dans cette assemblée. Souvenons-nous des carences qu'énonçait notre collègue Jean-Michel Boucheron lors de la discussion de ce budget : vingt minutes de débat, tous groupes réunis, pour traiter des orientations de l'aménagement du territoire, est-ce bien sérieux ?

Peut-on, à l'occasion de la constitution d'une commission d'enquête, parler enfin de ce sujet ? Il faudra bien un jour y venir. A l'évidence, il faudra bien constater que la régio-

nalisation a été oubliée, que les remèdes n'ont eu aucun effet et que c'est un motif pour envisager une révision déshabillante de la politique économique du Gouvernement.

Erreur de diagnostic en ce qui concerne la crise, chacun le savait : remèdes inappropriés ; faillite de la thérapeutique ; nous, socialistes, logiques, nous condamnons sans appel le médecin.

La commission pourra-t-elle tout résoudre ? Nous ne l'imaginons guère. En tout cas, nous pensons qu'elle devra au moins jouer le rôle que la proposition de résolution semble lui assigner : évaluer, région par région, les effets sur l'emploi de la politique économique et sociale, apprécier la portée des moyens mis en œuvre. Quel triste bilan !

J'espère que la commission proposera des mesures immédiatement applicables, qu'elle formulera toutes les suggestions et toutes les recommandations propres à résoudre les problèmes des régions que j'ai mentionnées.

Cet espoir, je dois le reconnaître, a été tant soit peu terni par la façon dont la majorité, ou tout au moins ce qu'il en reste, a conçu la constitution des commissions d'enquête. Existe-t-il une volonté de mettre en place une commission « opérationnelle » ? Nous en jugeons, nous, socialistes, au moment du vote des amendements. Nous voulons préciser la mission de la commission d'enquête : nous verrons tout à l'heure ce qu'il en est. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Alain Bonnet.

M. Alain Bonnet. Monsieur le ministre, en Aquitaine, dont vous êtes un représentant, vous aussi, la situation de l'emploi est également dramatique.

Le conseil régional l'a constaté, mais, depuis des années, nous appelons en vain l'attention du Gouvernement sur les graves problèmes qui s'y posent.

Des cinq départements de la région, la Dordogne est de loin le plus touché. Le Nord du Périgord, le Nontronnais, sont aussi terriblement frappés. A Nontron, la sous-préfecture, en dépit des efforts et des propositions de la nouvelle municipalité — quarante-trois emplois ont pu être créés au cours des derniers mois — les usines de chaussures s'arrêtent les unes après les autres, et toutes sortes d'ateliers ferment leurs portes. Il en va de même de L.P.M. à Saint-Pardoux-la-Rivière et d'une usine de jouets à Milhac-de-Nontron. La liste des disparitions d'entreprises n'est, hélas ! pas close dans notre Périgord vert !

En votre qualité de ministre du travail et de la participation, et compte tenu de cette situation tragique, vous m'avez promis, ce qui n'était pas extraordinaire, en répondant à une question d'actualité que je vous avais posée, la création, pourtant modeste, d'une antenne de l'agence pour l'emploi à Nontron. Nous l'attendons toujours.

Quand nous entreprenons des démarches auprès des ministres pour leur signaler le cas d'une entreprise en difficulté, dans notre région, nos lettres restent sans réponse, ou alors nous recevons de banales missives d'attente. Je pense à l'usine Stamelec à Thiviers, victime de la politique du pouvoir qui a laissé avancer de deux ans le changement de technologie dans la téléphonie, comme le signalait d'ailleurs avant-hier soir, avec talent et verve, notre ami Michel Crépeau, au nom du parti socialiste et du mouvement des radicaux de gauche.

M. Hector Rolland. Mais où est-il ?

M. Alain Bonnet. Ainsi, dix-huit mille emplois vont disparaître dans notre pays et dans les deux régions voisines, le Poitou-Charentes et l'Aquitaine. Pratiquement, que fait votre gouvernement pour nous aider et éviter de tels drames ? Rien !

Il annonce, mon ami Pourchon vient d'en parler, le versement de primes, primes que les petites et moyennes entreprises ont d'ailleurs bien du mal à percevoir. Ses représentants lèvent les bras au ciel quand nous leur demandons d'empêcher des fermetures. Ils invoquent la dure nécessité des temps et la situation internationale, responsable, selon eux, de tous nos maux. Pourtant, les pays voisins ont souvent mieux résisté ?

Voilà des mois que notre conseil général s'est mis au travail, en collaboration avec les pouvoirs publics du département et les syndicats patronaux et ouvriers. Il a établi un « livre blanc » sur la situation économique et le niveau de l'emploi. Il contient des propositions précises. Qu'en adviendra-t-il ? Quel sort réservez-vous à nos suggestions ? Je prends rendez-vous ce matin mais, d'ores et déjà, je suis sceptique quant à la suite que vous leur donnerez !

Il y a plusieurs années, l'assemblée départementale avait décidé de verser une prime aux industriels. Ils ont créé ainsi des emplois. Brusquement, le ministre des finances de l'époque, M. Giscard d'Estaing, a interdit à tous les conseils généraux de France de continuer à verser ces primes. La D. A. T. A. R. le lui avait demandé pour que les usines soient implantées là où elle le

souhaitait. Les trésoriers-payeurs généraux ont alors reçu de Paris l'ordre de ne plus viser les délibérations des conseils généraux.

Depuis, en dépit de nos nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics, la D. A. T. A. R. — y compris M. Chadeau, que j'ai saisi personnellement lors de son récent voyage à Bordeaux — refuse obstinément de laisser les assemblées départementales libres de verser des primes aux industriels qui voudraient s'implanter dans leurs départements. Pourtant, on continue à insister, dans de belles brochures officielles, sur les droits nouveaux qui seront accordés aux assemblées départementales ! Mais il suffit de commencer par rétablir les prérogatives anciennes qui avaient permis de créer des emplois en Dordogne ! Je ferai d'ailleurs des propositions dans ce sens à la commission d'enquête, espérant être entendu par le Gouvernement.

Avant d'être touchée par le chômage, notre région Aquitaine avait été lourdement frappée par l'exode rural qui s'est fort aggravé sous la V^e République : cet exode, il était souhaité par certains plans, comme le plan Vedel, et par les gouvernements de l'époque. En dépit de nos demandes répétées, l'encadrement du crédit agricole est maintenu. Il frappe les jeunes agriculteurs et même des communes qui devaient bénéficier de certains quotas de prêts. Ces derniers mois, la direction du Trésor de Paris avait même donné des instructions concernant un tel encadrement.

Pour créer des emplois, on nous parle de l'agro-alimentaire. Nouvelle tarte à la crème : nous ne voyons rien venir. Il y a quelques années nous avons installé une usine agro-alimentaire dans mon chef-lieu de canton avec l'aide d'un industriel périgourdin courageux. Cette usine emploie aujourd'hui 280 personnes pour une population de 587 habitants. Les pouvoirs publics avaient alors entravé notre action : ils étaient hostiles aux usines à la campagne. Et malheureusement l'exemple que je cite n'est pas unique.

Un orateur, hier soir, réclamait pour les Charentes des décentralisations autoritaires. Nous souhaiterions que nos régions les plus touchées soient également aidées, et notamment le Nontronnais. Il faut désenclaver nos départements. Il n'existe pas une seule route à quatre voies en Dordogne ! Il faut également donner davantage de crédits pour les équipements collectifs et moins taxer les P. M. E. et les artisans, qui créeraient davantage d'emplois s'il en était autrement.

Voilà quelques idées simples, que les pouvoirs publics nationaux, hélas, ne suivront pas.

Contrairement à ce qui était affirmé ce matin par les médias et dans une certaine presse, cette session extraordinaire est utile. Elle nous a permis d'exposer les problèmes de nos régions, et mieux vaut s'expliquer dans cette enceinte que dans la rue.

Rendons hommage à nos collègues parlementaires et aux élus locaux qui ont pu empêcher le pire dans le Nord et en Lorraine.

Monsieur le ministre, faites vite, apportez, avec votre gouvernement, des solutions à nos graves problèmes. Demain il sera trop tard. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Rolland.

M. Hector Rolland. Madame le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, on pouvait, il y a quelques jours, se demander si la convocation du Parlement en session extraordinaire était motivée.

Pour ma part, je le crois. En effet, il s'installait depuis de longues semaines un « vide » politique que les parlementaires ne pouvaient que regretter. Au même moment, le « plein », lui, se faisait dans la rue. Quels qu'en aient été les motifs, les manifestations de Longwy et de Denain propageaient une mauvaise fièvre sur le plan national.

Aujourd'hui, les députés sont donc appelés à exprimer leurs préoccupations sur la situation de notre économie et sur ses plaies, concernant notamment l'emploi.

Le plein s'est fait dans l'hémicycle ; pour l'instant la rue s'est vidée : nous ne pouvons que nous en féliciter.

Une crise économique pourrait-elle déboucher sur une crise politique ? Je ne le crois pas. Cependant, lorsqu'un pays se trouve confronté à une crise économique importante, des conséquences politiques s'en dégagent automatiquement.

On constate dans l'opinion publique un phénomène de rejet. A qui l'attribuer ? A mon sens, il tient à la méthode et à la manière employées.

Par exemple, lorsqu'on dit aux cadres, que l'on vient de sanctionner sévèrement en augmentant leurs cotisations de sécurité sociale, qu'ils sont des privilégiés ; quand on dit aux artisans : « Je ne suis pas là pour vous faire plaisir » ; aux commerçants : « Vous nous embarrassez quelque peu » et qu'on « coupe le sifflet » à la sidérurgie, manifestement, le courant ne passe pas ! Ces propos créent un mauvais climat et la population est gagnée par l'inquiétude et par le découragement.

Depuis deux ans, monsieur le ministre, les bombardés de M. Barre, en caennant nos entreprises, ont réussi à démanteler la citadelle de notre économie.

Ce qui m'étonne, alors, c'est que M. Chirac ait pu déclarer qu'il ne se sentait pas concerné par cette session extraordinaire.

Permettez-moi de vous dire, mon cher collègue et ami, qu'en quarante-huit heures, vous avez bien changé, et dans le bon sens. (Sourires.) En vous associant à notre proposition, vous avez reconnu ceci : il est indispensable que la majorité retrouve sa sérénité et qu'elle apparaisse soudée face à la cassure de la gauche. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

C'est là un point d'une extrême importance que l'opinion publique retiendra, et ce n'est pas le moindre mérite de cette session extraordinaire que d'avoir clarifié la situation. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

J'ai appris par la presse que le Gouvernement avait décidé de favoriser la « natalité » de l'artisanat et de la petite entreprise. Ah ! qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Encore faudrait-il faire en sorte, monsieur le ministre, que les entreprises existantes n'avortent pas. Et le projet de loi de M. Stoléru, qui tend à accorder dix jours fériés et payés par an aux ouvriers et aux employés pour leur permettre de penser à leur travail, n'est pas pour y aider. Les travailleurs n'ont pas attendu ce projet de loi pour réfléchir à leur travail et pour l'accomplir avec conscience : ils le font depuis des siècles.

On nous propose aussi d'instaurer un impôt sur le capital en augmentant massivement les droits de succession, impôt dont le rapport, dit-on, serait d'un milliard et demi. Je vous le dis en toute amitié, monsieur le ministre, sachez que ce projet ruinerait de nombreux Français sans pour autant enrichir la France et qu'il minerait la volonté d'entreprendre et de persévérer, la volonté des initiateurs, de ceux qui créent l'emploi et assument les responsabilités.

M. le Premier ministre a eu manifestement raison d'affirmer à M. Mitterrand que le parti socialiste serait incapable de gouverner le pays si jamais il accédait au pouvoir. A mon sens, pour que les trois mousquetaires socialistes puissent le faire, il faudrait reconstruire l'empire de Charlemagne et qu'à nouveau ce dernier soit divisé en trois. Mais croyez-vous, mes chers collègues, que la paix reviendrait pour autant entre M. Mitterrand, Mauroy et Rocard ? Bien sûr que non !

Un député socialiste. Et la majorité ?

M. Hector Rolland. Ils en profiteraient pour se faire la guerre et s'entre-tuer !

Il en serait ainsi de notre V^e République si, par malheur, ils venaient à assumer les affaires de la France.

M. Gilbert Faure. La guerre des Trois n'aura pas lieu ! (Sourires.)

M. Hector Rolland. Quant à M. Marchais, il nous a présenté les sept péchés capitaux en matière d'emploi. Je le remercie de ne pas nous avoir exposé le huitième, qui serait la prise du pouvoir par le parti communiste car, si l'économie ne va pas bien maintenant, elle capoterait totalement ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. La parole est à M. Dassault.

M. Marcel Dassault. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, évidemment, quand on a décidé de supprimer des usines sidérurgiques si, en même temps, on avait décidé de construire des usines de mécanique, cela aurait donné du travail aux chômeurs et, aujourd'hui, il n'y aurait pas de problème.

Le premier jour de la présente législature, j'ai proposé un « plan Marshall pour la France », alimenté par un impôt de solidarité nationale sur la fortune. Le montant de cet impôt n'aurait pas été versé au budget général ; il l'aurait été à une commission du ministère de l'Industrie qui aurait été chargée de gérer les sommes ainsi recueillies et de proposer aux industriels de développer leur entreprise ou d'en créer de nouvelles.

Depuis lors, le Gouvernement a pris une initiative louable. Il a affecté quatre milliards de francs à un fonds destiné à créer des usines, et donc des emplois. Néanmoins, cette somme est très insuffisante. Peut-être permettra-t-elle de créer 50 000 emplois, mais pour en créer 500 000, il aurait fallu 40 ou 50 milliards de francs. Si bien que le projet d'impôt de solidarité sur la fortune est toujours d'actualité.

On recherche des emplois. Il me paraît pourtant facile d'en créer.

Prenons l'exemple de Peugeot qui fabrique de très bons vélomoteurs. Si le Gouvernement lui proposait de créer des usines de motocyclettes de 125 centimètres cubes, modèle le plus vendu en France et qui est importé du Japon...

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Marcel Dassault. ...il y aurait certainement des clients et cela donnerait du travail aux chômeurs. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Beaucoup d'autres solutions peuvent être envisagées.

Récemment, une loi excellente sur l'accession à la propriété a été votée, tendant à accorder une subvention non plus à la pierre, mais à la personne. Un ménage modeste pourra obtenir le même appartement qu'un ménage plus aisé, en payant moins, parce qu'il recevra une subvention en rapport avec le nombre d'habitants du logement et le salaire de la famille.

Mais il faut encore meubler le logement acquis !

Dernièrement, M. le Premier ministre disait aux industriels de l'ameublement que, pour construire les meubles de luxe, ils étaient de première force, mais que les meubles ordinaires, les meubles de série, venaient tous de Hollande, d'Allemagne ou d'Italie.

Pourquoi ne pas construire une usine d'ameublement de série en Lorraine, où l'on sait travailler le bois ? Ces meubles, on pourrait les vendre aux localités des H.L.M., aux plus défavorisés et même les exporter. C'est encore une solution. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Des usines analogues pourraient être créées en Auvergne ou dans le Jura, régions productrices de bois.

J'ai récemment conçu un modèle de maison individuelle, susceptible d'être construit en série, comme des voitures ou des wagons.

J'avais pensé à cette solution pour alimenter les chantiers navals. Or, hier même, M. de Dietrich, de la société du même nom installée à Lunéville, m'a informé de son intention de construire de telles maisons à Reichstufen, sur le lieu de la charge célèbre des Dragons, en 1870.

En cherchant bien — je n'ai pas le monopole des idées — il serait facile de promouvoir des emplois en créant de nouvelles sociétés.

Les petits commerçants mériteraient eux aussi de bénéficier d'un impôt de solidarité. L'argent des Français irait aux Français. Mais ces petits commerçants que l'on a qualifiés de canards boiteux, n'étaient pas boiteux de naissance. Ils le sont devenus par suite de la crise. Beaucoup ont disparu : il ne faudrait pas en perdre beaucoup d'autres car ils représentent une richesse de la France.

Il n'est pas facile d'être petit commerçant, contrairement à ce que l'on croit. Le petit commerçant se lève de bonne heure le matin. Il fait le ménage dans sa boutique. Il arrange son étalage. Il reçoit les clients avec le sourire, même quand il n'est pas gai. Le soir, il passe des commandes pour réassortir son stock. Il note ses échecs. Il sait qu'il aura des impôts à payer. Il doit connaître la comptabilité, un peu de droit commercial. Tout cela ne se crée pas en un jour. Ceux que nous avons, il faut essayer de les conserver.

Encore enfant, ce petit commerçant faisait ses devoirs dans l'arrière-boutique et allait également s'y distraire. Il faisait la connaissance des représentants qui vendaient les différentes denrées, ainsi que celle de ses futurs clients, qui accompagnaient alors leur mère venue acheter des provisions.

Vraiment, les petits commerçants constituent une catégorie exceptionnelle qui ne se crée pas du jour au lendemain.

M. Loïc Bouvard. Très bien !

M. Marcel Dassault. Pour terminer, je dirai un mot sur la manufacture d'armes et de cycles de Saint-Etienne. Je suis persuadé que si l'on améliorait l'équipement de cette société en machines et en outillage, elle pourrait produire deux fois plus, avec le même personnel. Elle aurait des prix compétitifs et elle pourrait exporter.

J'ai de la sympathie pour cette société, car ma première bicyclette était une *Hirondelle* construite par la manufacture d'armes et cycles de Saint-Etienne. Je m'en souviens comme si c'était hier. J'avais alors dix ans. Il y a de cela près de quatre-vingts ans. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ? ...

La discussion générale est close.

La parole est à M. Séguin, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Philippe Séguin, rapporteur. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ferai une brève intervention.

Le Gouvernement, en effet, a souhaité rester discret. La commission vous ayant présenté la proposition dont nous venons de débattre, c'est sans doute à elle qu'il revient de répondre aux observations qui ont pu être présentées.

Le débat que nous avons eu aura contribué à démontrer l'opportunité de la création de la commission d'enquête sur l'emploi et le chômage.

D'abord parce qu'il a confirmé la gravité des situations qui ont été rapportées. Ensuite parce que l'approche même du problème qui a été la nôtre, approche au demeurant légitime et inévitable, a démontré l'utilité d'une préparation en commun, en liaison avec le Gouvernement, en vue d'un débat ultérieur consacré à l'examen objectif et contradictoire des solutions très diverses qui ont pu être esquissées.

Car la tâche de la commission d'enquête sera rien moins que simple. Le champ de ses investigations est déjà très vaste et elle aura à s'attacher à l'étude de certaines expériences étrangères dont le moins qu'on puisse dire est que leur résultat est moins clair qu'on ne l'a prétendu.

Je n'en donnerai que deux illustrations. Les Etats-Unis ont procédé à d'importantes créations d'emplois dans le secteur public. Le récent freinage de cette politique peut ne pas être interprété comme un indice d'échec. La Belgique a procédé à une réduction importante de la durée du travail. L'augmentation du chômage qui a été constatée dans ce pays peut ne pas être considérée comme la conséquence directe de cette initiative.

J'ai dit hier que l'initiative de la création d'une commission d'enquête ne méritait pas d'être traitée par la dérision.

A cet égard, monsieur le ministre, certains — ce ne fut pas mon cas — ont cru déceler dans vos propos un certain scepticisme. S'agissant par exemple de statistiques, ils ont eu le sentiment qu'en nous fournissant divers documents vous vouliez nous signifier que l'administration disposait déjà de réponses à toutes les questions que nous nous posions. En réalité, tel n'était pas le sens de votre propos, car vous savez parfaitement que certaines questions ne peuvent encore recevoir de réponse.

Mais le scepticisme est venu aussi de certains bancs de l'Assemblée. Scepticisme d'abord à l'égard des chances de la concertation avec le Gouvernement. Si l'esprit de concertation du Gouvernement n'a pas toujours été à la hauteur de nos espérances, l'exemple qui a été choisi pour illustrer cette insuffisance n'était pas le meilleur. Il s'agissait, vous vous en souvenez, de la loi sur l'indemnisation du chômage. Or, je voudrais rappeler à ce sujet que l'indemnité nouvelle créée par cette loi en faveur des femmes chefs de famille résulte d'une initiative parlementaire qui a reçu votre accord, monsieur le ministre. Il en est de même pour la limitation de la dégressivité de l'A.S.A. à 90 p. 100 du S.M.I.C. et de la disposition ouvrant la possibilité de prolonger dans certains cas la période de versement de l'A.S.A. Et je pourrais certes citer d'autres exemples.

Scepticisme, aussi, quant à l'utilité de la commission d'enquête : trompé l'œil, faux-semblant, étouffoir, impuissance, telles sont les expressions par lesquelles certains ont qualifié notre proposition. Je métonne que ce langage ait été utilisé par des orateurs appartenant à des groupes qui ont proposé la création de très nombreuses commissions d'enquête et qui se sont plaints de ne pas avoir obtenu plus souvent satisfaction.

Je le dis sans esprit polémique car, en règle générale et contrairement à ce qui s'est passé pour un précédent débat, le ton et la dignité de celui-ci ont été à la hauteur du problème posé. Je ne doute pas qu'il en sera de même au sein de la commission d'enquête que la commission des lois vous appelle, mesdames, messieurs, à créer. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de résolution dans le texte de la commission est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Article unique.

Mme le président. « Article unique. — Il est créé, en application de l'article 140 du règlement, une commission d'enquête de trente membres chargée :

« 1° D'établir une répartition des demandeurs d'emploi en fonction de la cause de leur situation et de proposer une adaptation des méthodes statistiques permettant une meilleure approche de la diversité des situations régionales et locales et une comparaison rationnelle avec les principaux pays étrangers ;

« 2° D'évaluer région par région les effets sur l'emploi de la politique économique et sociale suivie par les pouvoirs publics et d'apprécier la portée des moyens mis en œuvre pour assurer l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi ainsi que l'efficacité des mesures prises pour atténuer les conséquences sociales du chômage ;

« 3° D'évaluer les effets sur l'emploi et le chômage des mesures prises dans le cadre de la Communauté économique européenne et les perspectives qu'offriraient à la fois une meilleure harmonisation des politiques économiques et sociales des Etats membres et des actions spécifiques dans le domaine de l'emploi.

« En conclusion, la commission d'enquête présentera des mesures immédiates et formulera toutes suggestions et recommandations propres à remédier à la crise de l'emploi et à garantir le droit au travail. »

MM. Franceschi, Hauteceur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Bêche, Gau, Laurain, Tondon, Alain Vivien, Pouchon, Evin, Méxandeau, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 1 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 4° D'évaluer le nombre d'emplois qui devraient être créés pour répondre aux besoins des services publics » ;

La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Nous voulons, par cet amendement, que la commission d'enquête se fixe aussi comme objectif d'évaluer le nombre d'emplois qui devraient être créés pour répondre aux besoins des services publics.

En effet, alors que le nombre des chômeurs en France ne cesse d'augmenter, les services publics, faute de personnel, connaissent de graves difficultés de fonctionnement.

Lors de la discussion du budget de 1979, les députés socialistes ont montré, secteur par secteur, ministère par ministère, l'étendue des besoins et l'insuffisance de créations de postes. Je prendrai trois exemples particulièrement significatifs : l'éducation, les sports et la santé.

La scolarisation des enfants, dans de bonnes conditions, exigerait la création d'environ 20 000 postes d'enseignant. En 1979, moins de 3 000 postes seront effectivement créés. Ce chiffre est d'autant plus dérisoire qu'au nom d'une politique dite de redéploiement on propose en outre la suppression de près de 9 000 postes, dont 400 de professeur d'école normale, soit 20 p. 100 des effectifs.

Mon deuxième exemple concerne la politique sportive : il est encore plus frappant s'il se peut. Pour compenser, au moins en partie, le retard important pris en matière d'éducation physique et sportive, le VII^e Plan prévoyait la création de 5 000 postes d'enseignant en cinq ans.

Selon nous, ce sont 2 000 à 2 500 postes qu'il faudrait créer chaque année. Mais, en tout état de cause, le ministère de la jeunesse et des sports a préféré recourir en 1979 aux heures supplémentaires et procéder à un redéploiement sacrifiant le sport dans les universités et l'enseignement spécialisé.

Des milliers de jeunes enseignants en éducation physique et sportive, formés à grands frais par l'Etat ou en cours de formation, risquent de se retrouver au chômage.

Quel gaspillage, quel scandale !

En ce qui concerne la santé, ce sont des dizaines de milliers d'emplois qu'il faudrait créer, ne serait-ce que pour répondre au souci, affiché par le Gouvernement, d'humanisation des hôpitaux ou pour mettre en place l'indispensable politique de prévention. Les collectivités locales devraient recevoir les moyens d'accomplir les services publics dont elles ont la charge, ce qui leur permettrait de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La commission d'enquête que l'on nous propose d'instituer doit donc, si l'on veut que ses investigations puissent porter sur tous les aspects du problème de l'emploi, s'efforcer d'évaluer les créations d'emplois nécessaires dans la fonction publique,

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. L'amendement qui nous est soumis est le premier d'une série : je m'y étendrai donc un peu plus longuement que sur les autres.

Nous sommes en effet saisis de sept amendements qui émanent du groupe socialiste. Je regrette presque qu'ils ne soient pas soumis à discussion commune — ce qui est évidemment impossible — car ils posent les mêmes problèmes, appellent les mêmes observations et provoquent la même réponse.

Leur objet est de faire en sorte que les domaines d'investigation de la commission d'enquête soient plus détaillés. Lorsqu'on définit des objectifs d'une commission d'enquête, il est tentant de vouloir rédiger le rapport à l'avance et à la place de celle-ci. Mais, c'est une tentation à laquelle il faut savoir résister. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que les amendements ont été retirés par leurs auteurs qui ont reçu l'assurance que le dispositif prévu par la proposition de résolution leur donnerait satisfaction et que les investigations qu'ils suggéraient d'entreprendre entreraient forcément dans le domaine d'intervention de la commission.

L'engagement avait même été pris de consigner cette assurance dans le rapport écrit. Cet engagement a été tenu, à la page cinq du rapport de la commission, où l'on peut lire : « En tout état de cause, la commission des lois, examinant plusieurs amendements de MM. Hauteœur et Dubedout, a considéré que leurs objectifs pourraient servir d'orientation aux travaux de la commission d'enquête. »

En raison du retrait de ces amendements, je ne puis engager formellement la commission, qui n'a pas eu à proprement parler à se prononcer, mais je crois pouvoir affirmer, sans trahir l'esprit de ces travaux, qu'elle aurait estimé que ces amendements étaient superflus. Ainsi en est-il de l'amendement n° 1, en dépit des indications très intéressantes qui ont été fournies par M. Franceschi.

Sur un plan personnel, je souhaiterais que les auteurs de l'amendement comprennent les raisons que j'exprime, à moins qu'ils ne cherchent, à la faveur de notre refus, un motif de ne pas voter la proposition, mais alors ce ne serait pas le bon.

Mme le président. La parole est à M. Hauteœur.

M. Alain Hauteœur. Contrairement à ce qu'a annoncé le rapporteur, le groupe socialiste qui, conformément à sa pratique habituelle, s'efforce d'être toujours présent là où les choses se discutent, n'a pas retiré les amendements qu'il avait déposés en commission des lois. Il avait été simplement convenu que ces amendements seraient repris dans le rapport écrit présenté par le rapporteur avec, bien entendu, pour notre groupe, la possibilité de les défendre en séance publique.

Rien ne nous empêche de demander à l'Assemblée de se prononcer sur ces amendements qui ont pour but non seulement d'élargir les objectifs de la commission d'enquête mais surtout de les préciser dans un certain nombre de domaines auxquels elle doit obligatoirement s'intéresser.

Il est, en effet, deux manières d'envisager le fonctionnement d'une commission d'enquête. Soit lui donner une mission si étendue qu'elle pourra être conduite à examiner de nombreuses questions, mais alors c'est s'en remettre, en quelque sorte, au bon vouloir de cette commission qui, composée à la proportionnelle, sera dominée par la majorité. Soit lui donner un cadre suffisamment concret et précis, sans pour autant écarter les préoccupations d'ordre général.

Nous avions cru, à un moment donné — je le dis sincèrement, et M. le rapporteur le sait très bien — que le simple fait d'indiquer les objectifs de la commission dans le rapport écrit constituait une garantie suffisante. Mais, ce qui s'est passé hier, sur un autre sujet, alors que des garanties identiques avaient été données, ne nous permet pas aujourd'hui d'accepter sans réserve cette procédure. Nous préférons aujourd'hui que l'Assemblée se prononce sur ces amendements et fixe les orientations de la commission d'enquête.

Enfin, s'il est vrai, monsieur le rapporteur, que ces amendements ne soulèvent aucune difficulté et si vous reconnaissez qu'il s'agit d'orientations générales, je ne vois pas ce qui s'oppose à leur adoption par l'Assemblée. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. La proposition de résolution qui nous est présentée est, dans son dernier paragraphe, ainsi rédigée :

« En conclusion, la commission d'enquête présentera des mesures immédiates et formulera des suggestions et des recommandations propres à remédier à la crise de l'emploi. »

A mon avis, ce paragraphe permet de formuler toutes suggestions sur les orientations d'une politique de l'emploi.

M. Joseph Franceschi. A quoi servent alors les trois paragraphes précédents ?

M. Xavier Deniau. Ce sont des indications sur une recherche que je qualifierai d'opérationnelle.

Parmi les amendements présentés par M. Hauteœur et ses collègues, certains sont effectivement intéressants et répondent à nos préoccupations. Mais il est des questions, comme le travail à temps partiel qu'ils omettent de mentionner et dont la commission devrait pourtant s'occuper.

M. Joseph Franceschi. Nous citons le travail à temps partiel !

M. Xavier Deniau. Mais je craindrais qu'une énumération trop précise ne limite les capacités d'intervention de la commission. Je ne crois pas qu'il faille à ce stade dresser un catalogue. Il me semble préférable de faire confiance aux membres de la commission et de leur laisser le soin de fixer eux-mêmes les suggestions qui doivent être examinées.

M. Gaston Defferre. Monsieur Deniau, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Xavier Deniau. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Defferre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Gaston Defferre. Nous sommes prêts à compléter notre amendement par les mots « et toutes autres mesures ». Dans ces conditions, les choses seraient parfaitement claires, et je pense que vous pourriez vous rallier à notre amendement.

M. Xavier Deniau. Je préférerais faire confiance à la commission et ne pas dresser d'énumération qui risquerait d'être limitative.

Pour ma part, je voterai certains des amendements que vous avez présentés, mais en regrettant la procédure suivie.

Je crois que celle qui nous est proposée par la commission est beaucoup plus sage et nous permettra de travailler dans des conditions beaucoup plus satisfaisantes.

M. Joseph Franceschi. Beaucoup plus contraignantes !

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 1. (L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bèche, Gau, Laurain, Tondou, Alain Vivien, Pourchon, Mexandeau, Evin, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 2 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 5° De faire des propositions destinées à rendre à l'agence nationale pour l'emploi les moyens d'exercer le monopole public de placement tel que prévu par l'ordonnance n° 45-1630 du 24 mai 1945 et rappelé dans le programme n° 10 du VII^e Plan ; »

La parole est à M. Bèche.

M. Guy Bèche. Les socialistes ont souvent demandé que des mesures soient prises pour renforcer les moyens de l'agence nationale pour l'emploi. D'ailleurs, ils ne sont pas les seuls puisque des organisations syndicales représentant le personnel de cette agence les réclament également.

Etant donné la situation actuelle de l'emploi, il nous apparaît nécessaire de réaffirmer le rôle primordial que doit jouer l'agence.

En juin dernier, répondant à une question de notre ami M. Delhedde, M. Stoléro ne déclarait-il pas : « l'agence nationale pour l'emploi doit être la clé de voûte de notre politique de l'emploi. »

Est-ce reconnaître le rôle primordial qui doit être le sien que de s'approprier à démanteler l'agence nationale pour l'emploi ?

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. Comme pour l'amendement précédent, j'estime qu'il est inutile d'alourdir le dispositif de la proposition de résolution.

M. Bèche sait que nous avons des solutions pour l'A. N. P. E., même si ce ne sont pas les mêmes que les siennes. C'est dire que les commissaires de la majorité auront à l'œuvrer, comme ceux de l'opposition, de traiter les problèmes de l'A. N. P. E.

Je pense donc que cet amendement est superflu.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 2. (L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bèche, Gau, Laurain, Tondou, Alain Vivien, Pourchon, Mexandeau, Evin, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 3 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 6° D'évaluer les effets sur l'emploi d'un abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes et les travailleurs ayant effectué des tâches pénibles ou insalubres ; »

La parole est à M. Franceschi.

M. Joseph Franceschi. Cet amendement se justifie par son texte même.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. Ma remarque précédente vaut encore pour cet amendement, car l'abaissement de l'âge de la retraite entrera forcément dans le cadre des préoccupations de la commission. Pourquoi d'ailleurs préciser cinquante-cinq et soixante ans ? Pourquoi pas cinquante-quatre et cinquante-neuf ans ?

M. Antoine Giesinger. Pourquoi pas trente-six ans ?

M. Joseph Franceschi. Parce que nous défendons le programme socialiste.

M. Philippe Séguin, rapporteur. Il faut laisser à la commission le soin d'apprécier, et cet amendement est donc également superflu.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 3. (L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bêche, Gau, Laurain, Tondon, Alain Vivien, Pourchon, Mexandeau, Evin, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 4 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :
« 7° D'évaluer les effets sur l'emploi d'une modification de l'assiette des charges sociales. »

La parole est à M. Hauteœur.

M. Alain Hauteœur. Cette nuit, dans une intervention aussi incisive que son nom peut le laisser supposer, notre collègue Tranchant (*Sourires*) s'est efforcé d'accréditer l'idée selon laquelle la majorité défendrait les entreprises...

M. Pierre Mauger. C'est vrai !

M. Alain Hauteœur... alors que l'opposition, et notamment les socialistes, n'aurait d'autre but que de les faire ployer sous les charges et, finalement, de leur faire fermer boutique.

M. Hector Rolland. C'est également vrai !

M. Alain Hauteœur. Il faudrait tout de même nous efforcer de hannir le manichéisme de nos débats. Qu'est-ce qui permet à la majorité de prétendre qu'elle a seule le souci de la bonne marche des entreprises ? Les socialistes savent parfaitement que l'un des moyens de résoudre le problème de l'emploi est précisément de leur permettre de vivre.

S'il y a incohérence, il faut la rechercher dans les lois votées par la majorité. En effet, le système actuel de calcul des charges sociales, qui repose sur le montant des salaires, est tout à fait incompatible avec la défense de l'emploi. Ce système pénalise considérablement les entreprises qui emploient beaucoup de main-d'œuvre, notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

La majorité a maintenant la possibilité de mettre ses actes en accord avec ses discours. Si l'on entend alléger le poids des charges sociales pour les entreprises, il convient de modifier l'assiette des cotisations sociales.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. M. Hauteœur a eu tout à fait raison de penser qu'il faut s'efforcer d'échapper au piège du manichéisme.

La meilleure preuve que l'attitude que nous avons adoptée vis-à-vis des amendements présentés par le groupe socialiste ne concerne pas le fond, c'est que la thèse que vient de défendre M. Hauteœur est aussi celle d'un très grand nombre de parlementaires de la majorité qui souhaitent vivement sortir le rapport Rippert des oubliettes où paraît l'avoir jeté le jugement d'une autre assemblée.

Mais cela relèvera des travaux de la commission d'enquête, et je rejoins là les remarques que j'ai été conduit à formuler précédemment.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 4. (L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bêche, Gau, Laurain, Tondon, Alain Vivien, Pourchon, Mexandeau, Evin, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 5 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 8° De déterminer le nombre exact des travailleurs temporaires, les durées et les motifs des missions d'intérim et de faire des propositions tendant à la suppression des intermédiaires privés de placement et au contrôle de cette activité par l'A. N. P. E. conformément aux recommandations contenues dans le rapport du comité de l'emploi et du travail du VII^e Plan en 1976 ; »

La parole est à M. Beix.

M. Roland Beix. Notre collègue, M. Bêche a eu l'occasion au mois de décembre dernier, de dénoncer la précarité de la situation des travailleurs des entreprises de placement temporaire.

Nous estimons, en effet, anormal que, dans la période actuelle d'insécurité de l'emploi, le Gouvernement laisse carte blanche à des officines dont le nombre a été multiplié par cinq en quatre ans, et qui se soumettent aux intérêts les plus sordides de certaines entreprises.

Nous demandons donc à l'Assemblée, qui se conformerait ainsi aux recommandations du comité de l'emploi et du travail du VII^e Plan, de voter cet amendement.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. Je ferai à nouveau remarquer que nous paraissions entamer les débats qui auront lieu au sein de la commission d'enquête si vous en décidez la création. Du moins, cette discussion laisse-t-elle présager l'intérêt des travaux qui seront conduits par cette commission.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 5.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Pourchon, Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bêche, Gau, Laurain, Tondon, Alain Vivien, Evin, Mexandeau, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 6 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 9° De recueillir des informations sur l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises privées pour le maintien ou la création d'emplois ; »

La parole est à M. Pourchon.

M. Maurice Pourchon. L'adoption de notre amendement permettrait peut-être de recueillir des informations plus claires que celles que nous avons pu obtenir jusqu'à présent au sujet de l'utilisation des fonds publics. Nous pourrions ainsi savoir quels sont les « chasseurs de primes », s'il en existe encore malgré les intentions affichées ces derniers temps, et mettre fin à certaines pratiques.

Nous pensons également que les aides accordées par la D. A. T. A. R. devraient faire l'objet d'investigations poussées de la part de la commission. Ce serait aussi l'occasion de conseiller à la D. A. T. A. R. d'accélérer le versement des primes de développement régional aux entreprises crédibles et de revoir, par exemple, la carte des aides dont on parle beaucoup en ce moment. Nous espérons que la commission d'enquête s'intéressera à ces problèmes, pour le plus grand bien des régions défavorisées.

Mme le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Philippe Séguin, rapporteur. Même remarque que précédemment.

Mme le président. La parole est à M. Krieg.

M. Pierre-Charles Krieg. L'amendement n° 6 me semble être le seul dont l'objet n'est pas déjà couvert par le texte de la proposition de résolution. Le sujet me paraît fort intéressant et il mérite d'être approfondi par la commission que nous allons certainement créer. C'est la raison pour laquelle je voterai cet amendement.

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Philippe Séguin, rapporteur. Je ne partage absolument pas l'analyse de M. Krieg. A mon avis, l'objet de l'amendement n° 6 est couvert par l'expression « apprécier la portée des moyens mis en œuvre pour assurer l'adéquation de l'offre et de la demande d'emploi ».

M. Pierre-Charles Krieg. C'est possible, mais ce n'est pas évident.

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 6.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme le président. MM. Hauteœur, Dubedout, Mauroy, Houteer, Alain Richard, Marchand, Franceschi, Bêche, Gau, Laurain, Tondon, Alain Vivien, Pourchon, Mexandeau, Evin, Sénès et les membres du groupe socialiste et apparentés ont présenté un amendement n° 7 ainsi rédigé :

« Après le quatrième alinéa (3°) de l'article unique, insérer le nouvel alinéa suivant :

« 10° D'évaluer les effets sur l'emploi d'une réduction de la durée de travail hebdomadaire à trente-cinq heures et de la mise en place d'une cinquième équipe en matière de travail posté. »

La parole est à M. Fabius.

M. Laurent Fabius. L'objet de cet amendement est évident.

M. Pierre Mauger. Mais, là encore, ce serait préjuger le travail de la commission !

M. Laurent Fabius. Il est clair, en effet, que la situation actuelle de l'emploi est totalement inacceptable. Ce caractère inacceptable vient notamment du fait — et nous devrions tous ici y être sensibles — que nous connaissons non seulement l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe, mais aussi la durée moyenne de travail la plus longue.

D'un côté, plus de 1 350 000 chômeurs...

M. Hector Rolland. Demandeurs d'emplois ! Ce n'est pas la même chose !

M. Laurent Fabius. ... et, de l'autre, une durée moyenne de travail excessive.

Point n'est besoin d'être le premier économiste de France pour comprendre qu'une telle situation, un tel déséquilibre, un tel paradoxe appellent des propositions novatrices, celles que présentent les socialistes, à savoir les trente-cinq heures de travail hebdomadaire, négociées en commençant par les secteurs où le travail est le plus pénible, et la création d'une cinquième équipe en matière de travail posté.

Mais les socialistes ne sont pas les seuls à faire ces propositions. La très puissante confédération européenne des syndicats a placé ces exigences au premier rang de ses revendications.

M. Hector Rolland. C'est de la démagogie !

M. Laurent Fabius. Notre collègue Jean Laurain, il y a de cela peu de temps, a fait adopter par l'Assemblée européenne une recommandation en ce sens.

M. Xavier Deniau. L'Assemblée européenne n'a rien à voir ici !

M. Laurent Fabius. Je sais bien, monsieur Deniau, que, pour vous, l'Europe n'a jamais rien à voir avec quoi que ce soit.

M. Xavier Deniau. Que je sache, jusqu'à nouvel ordre, les décisions de l'Assemblée européenne n'ont pas force de loi en France !

M. Laurent Fabius. Monsieur Deniau, votre objection sur le fond est quasiment identique à celle qu'élevaient la droite et le patronat lorsque, en 1936, Léon Blum proposait les quarante heures. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Protestations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Xavier Deniau. Comment Léon Blum aurait-il pu en appeler à l'Europe ? Vous racontez des sornettes !

M. Laurent Fabius. Le patronat faisait exactement la même objection lorsque, en 1841, les premiers socialistes et les républicains proposaient de réduire la durée du travail à huit heures pour les enfants de moins de douze ans. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* — *Vives protestations sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Chaque fois qu'il s'agit de réduire la durée du travail, les camps se dessinent clairement : les socialistes sont pour la défense des travailleurs et le patronat et la droite sont contre. (*Mêmes mouvements.*)

M. Robert Wagner. Ne faites pas de cinéma, monsieur Fabius !

M. Laurent Fabius. Si M. Deniau se reportait au texte de l'article unique, il constaterait que la Communauté économique européenne y est citée. Dès lors, son objection perd le peu de poids qu'elle pouvait avoir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Xavier Deniau. Madame le président, je demande la parole.

Mme le président. Monsieur Fabius, voulez-vous permettre à M. Deniau de vous interrompre ?

M. Laurent Fabius. M. Deniau aura tout loisir de demander la parole tout à l'heure pour répondre à la commission.

Mes chers collègues, on peut être pour ou contre les trente-cinq heures. Mais on ne saurait en aucun cas, par une sorte de terrorisme intellectuel, empêcher que des études soient entreprises sur ce thème.

M. Hector Rolland. Quel terrorisme intellectuel ?

M. Laurent Fabius. A la différence des sujets précédents, mes chers collègues de la majorité, aucune étude officielle n'a été engagée sur ce point, et, en tout cas, aucune ne nous a été communiquée.

Nous demandons simplement, nous socialistes, que, sur ce point, la commission d'enquête reçoive un mandat précis. J'ajoute, pour être extrêmement clair et situer les responsabilités, que j'ai relevé, dans mon rapport que M. Deniau — ou un membre de sa famille — doit bien connaître, une proposition qui va dans le sens de l'adoption des trente-cinq heures de travail par semaine. J'ai noté aussi que, dans d'autres enceintes, certains ont fait une proposition qui a le même objet.

Eh bien, à chacun de choisir son camp et d'affirmer clairement devant le pays ses positions. Les socialistes sont partisans des trente-cinq heures et de la cinquième équipe en matière de travail posté. Nous demandons un scrutin public, et nous verrons bien qui est aux côtés des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Philippe Séguin, rapporteur. Je constate que ce débat sur la proposition de constitution d'une commission d'enquête lourde, comme je l'ai déjà noté, à l'anticipation sur les travaux de la commission.

En effet, il est évident — je peux donner à cet égard tous apaisements à M. Fabius — que les problèmes de la réduction éventuelle du temps de travail et de l'aménagement du temps de travail en général seront forcément abordés par la commission d'enquête.

Mais les choses ne sont pas aussi simples qu'on semble le penser. Ce qui, sur le plan macro-économique, apparaît comme une évidence — puisqu'il y a à la fois des chômeurs et des gens qui travaillent trop, il suffit de donner un peu moins de travail à ceux qui travaillent déjà pour procurer des emplois aux chômeurs — est beaucoup moins évident au niveau micro-économique, c'est-à-dire au niveau des entreprises.

Chacun sait que si l'on décidait brusquement de fixer à trente-cinq heures la durée hebdomadaire du travail, sauf à décider concomitamment une diminution très importante du niveau des rémunérations, l'économie française serait confrontée à de très graves difficultés.

M. Fabius a évoqué le cas du Front populaire et des quarante heures.

M. Hector Rolland. Il retarde de quarante ans !

M. Philippe Séguin, rapporteur. Je ne suis pas certain que l'exemple ait été bien choisi car, si je m'en réfère aux bons auteurs — et ils ne sont pas tous d'allégeance majoritaire — les quarante heures ont eu des effets économiques qui n'étaient pas ceux escomptés.

Joseph Franceschi. Vous êtes donc contre les trente-cinq heures ! Vous êtes contre notre proposition !

M. Pierre Séguin, rapporteur. Monsieur Franceschi, ne réduisez pas ce débat à une discussion sur les trente-cinq heures !

Ce n'est pas en dix minutes que nous allons décider si le maximum d'heures de travail hebdomadaire sera de trente-cinq heures. Ce ne serait pas sérieux.

Je vous confirme que le problème intéressant que pose la réduction du temps de travail ne pourra être esquivé par la commission d'enquête, ainsi que le montre d'ailleurs bien la dernière phrase de l'article unique de la proposition de résolution qui établit une distinction entre la recherche de solutions aux problèmes de l'emploi et la garantie du droit au travail. Ainsi quand bien même, dans le contexte économique actuel, parviendrait-on à trouver les meilleures solutions économiques, il n'est pas certain que ce droit, pourtant imprescriptible, serait respecté pour tous. En conséquence, il conviendra sans doute d'envisager une nouvelle répartition de l'offre d'emplois disponibles.

Ne nous faites pas de procès d'intention et n'anticipez pas sur les travaux de la commission d'enquête. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Deniau.

M. Xavier Deniau. M. Fabius m'ayant refusé la possibilité de l'interrompre tout à l'heure, je voudrais maintenant revenir sur les propos qu'il a tenus avec une particulière mauvaise foi.

M. Hector Rolland. Comme d'habitude !

M. Xavier Deniau. Il est évident que je ne suis pas intervenu sur l'opportunité de réduire à trente-cinq heures la durée hebdomadaire de travail. — J'ai été suffisamment clair — mais sur le fait que M. Fabius s'est référé, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, aux travaux de l'Assemblée des communautés européennes.

Plusieurs députés socialistes. Et alors ?

M. Hector Rolland. C'est une honte !

M. Xavier Deniau. Le parlement français comprend deux assemblées, le Sénat et l'Assemblée nationale. Les textes sont élaborés au cours de navettes entre elles. Nous n'avons pas établi de navettes, et nous n'en établirons pas, avec une autre assemblée.

M. Henri Lavielle. Mais il n'a jamais dit cela !

M. Pierre Lagorce. M. Fabius n'a donné qu'une indication !

M. Gilbert Faure. Il n'est donc pas permis de prendre des exemples à l'étranger ? Vous, vous en prenez bien !

M. Xavier Deniau. Vous considérez donc que l'Assemblée des communautés européennes doit prendre des dispositions sur le droit du travail en France ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Si ce n'est pas le cas, approuvez-moi au lieu de protester.

Je considère, en la circonstance, que l'Assemblée des communautés européennes n'a aucun pouvoir en matière de droit du travail dans notre pays...

Plusieurs députés socialistes. Mais qui donc a dit le contraire ?

M. Xavier Deniau. ... et que son ingénierie serait contraire à la Constitution et à la bonne marche de nos travaux. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Madame le président, j'ai observé, comme vous avez pu le remarquer, une discrétion totale sur la décision de créer une commission d'enquête relève de la seule responsabilité de l'Assemblée nationale. Je me suis borné à indiquer que le Gouvernement y était favorable.

Sur le point technique dont on débat, uniquement dans le souci de vous éclairer, mesdames, messieurs, et sans prendre aucunement position, je crois devoir intervenir.

La question de la durée du travail ne saurait, comme M. le rapporteur l'a précisé, être traitée en dix minutes, car elle est très complexe.

On peut jouer sur la durée du travail soit pour des raisons politiques, soit pour créer des emplois.

S'il s'agit d'une manipulation à des fins politiques, on peut se contenter d'un scrutin public et émettre un avis favorable ou non, mais si l'on cherche à résoudre le problème de l'emploi qui, je crois, nous préoccupe tous ici, on ne peut s'en tenir à cette procédure.

Je me permets de vous rappeler que la durée hebdomadaire réelle de travail était de quarante-six heures en 1963. Celle-ci a été réduite à quarante-trois heures en 1974 et elle est aujourd'hui de 40,2 heures. Si cette durée est supérieure à celle admise par certains de nos partenaires de la Communauté, c'est uniquement en raison des heures supplémentaires. Le problème posé est donc celui des heures supplémentaires systématiques; je ne parle naturellement pas des travaux saisonniers ou des heures qui sont destinées à répondre à des livraisons en période de pointe. J'ai la ferme intention de soumettre cette question au Parlement.

Par ailleurs, monsieur Fabius, la question que vous posez dans votre amendement est ambiguë. Voulez-vous réduire la durée du travail en réduisant, à due concurrence, le montant des salaires ?

Plusieurs députés socialistes. Non.

M. le ministre du travail et de la participation. Dans l'affirmative, il en résulterait naturellement des créations d'emplois. Si, au contraire, vous voulez maintenir les salaires, les entreprises devraient supporter une charge supplémentaire.

Je tiens à indiquer à M. le président de la commission des lois et à M. le rapporteur que le ministère du travail a procédé à une enquête minutieuse auprès des entreprises, notamment dans le secteur de la sidérurgie, afin de déterminer le coût résultant d'un abaissement réel de la durée du travail. Les documents que nous avons établis et qui font état de comparaisons au niveau européen, nous les tenons à votre entière disposition: ils pourront s'insérer dans une réflexion globale et ne pas être présentés sous l'angle, quelque peu simpliste, d'options, d'alternative manichéenne. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Mme le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Je souhaite revenir sur la dernière partie de l'intervention de M. Fabius, car les membres de mon groupe ne peuvent accepter certains procédés insupportables.

M. Xavier Hamelin. Très bien.

M. Michel Noir. Le procédé intellectuel qui consiste à résumer dans la procédure d'un vote public l'opinion de chaque groupe sur la durée du travail n'est pas honnête.

J'y vois une belle illustration du terrorisme intellectuel auquel vous avez fait allusion tout à l'heure. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Depuis tout à l'heure, il semble que vous souhaitiez entamer un débat sur chacun des amendements qui, comme M. le rapporteur l'a indiqué, répondent à la préoccupation de tous les membres de la commission. Il n'est pas sérieux de vouloir faire apparaître, à travers un scrutin, l'opinion des parlementaires sur tel ou tel aspect de l'emploi ou du chômage. On ne peut prétendre aborder véritablement une telle question en cinq minutes, à la faveur de la discussion d'un amendement.

Votre groupe compte suffisamment de juristes ou de personnes bien-pensantes sur le plan intellectuel pour savoir que le procédé qui vise à définir nommément un certain nombre de sujets tend à réduire l'étendue du domaine d'intervention d'une commission d'enquête. (*Applaudissements sur les bancs du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Mon intervention portera sur la réduction de la durée du travail hebdomadaire à trente-cinq heures. Il ne s'agit pas de voter pour ou contre cette proposition, mais de justifier le dépôt d'un amendement qui confie l'étude de cette question à une commission d'enquête.

Vous affirmerez, monsieur le ministre, que cette étude a déjà été réalisée.

Nous, socialistes, nous nous étonnons que ses résultats n'aient pas été publiés !

M. Philippe Séguin, rapporteur. Parce qu'ils n'étaient pas bons !

M. Jean Laurain. Ces résultats sont, selon M. le ministre, à la disposition du public, mais alors que cette question se pose avec une telle acuité, il serait intéressant de connaître l'avis du Gouvernement.

J'apporterai deux précisions supplémentaires pour justifier le dépôt de notre amendement. D'abord, l'Assemblée européenne a, à mon initiative, adopté le principe de la semaine de trente-cinq heures. Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer vos propos, que j'ai relevés dans la presse, selon lesquels le principe de la semaine de trente-cinq heures pourrait être étudié à condition qu'un accord intervienne au niveau des pays européens ? Or j'ai obtenu cet accord.

M. Antoine Gissinger. C'est faux !

M. Michel Noir. L'Assemblée européenne n'est pas un gouvernement !

M. Jean Laurain. Passez maintenant au stade de l'application. Puisque vous avez affirmé être prêt à examiner ce problème...

M. Xavier Deniau. Jusqu'où va-t-on !

M. Robert Wagner. Il croit au père Noël !

M. Jean Laurain. ... mieux vaut insérer son étude dans la mission de la commission.

Vous avez affirmé aussi avoir réalisé une enquête précise sur le coût économique de la semaine de trente-cinq heures. Nous avons nous aussi réalisé une telle étude, qui conclut — je vous demande d'apporter la preuve contraire — que, face aux conséquences du chômage, la réduction du temps de travail hebdomadaire à trente-cinq heures entraîne un absentéisme moindre, une meilleure productivité, permet une suppression des heures supplémentaires, moyennant évidemment une négociation avec les partenaires sociaux.

Si l'on met en balance les conséquences du chômage et les avantages d'une réduction du temps de travail, il est prouvé, et nous aimerions en apporter la démonstration, que le coût économique de la semaine de trente-cinq heures n'est pas supérieur au coût social du chômage actuel.

M. Robert Wagner. Il y a une différence !

M. Jean Laurain. Aussi compte tenu de l'accord qui est intervenu au niveau européen et de l'opportunité de procéder à un calcul exact du coût économique de la semaine de trente-cinq heures, il est important de confier l'étude de cette question à la commission d'enquête. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Porcu.

M. Antoine Porcu. Monsieur le ministre, vous venez de déclarer que vos services ont chiffré le coût réel de l'abaissement du temps de travail dans la sidérurgie. Il serait également intéressant de connaître le coût, pour la collectivité, des gâchis résultant des destructions des entreprises et des appareils de production, des primes diverses distribuées au grand patronat. Il faudrait aussi déterminer le coût social des licenciements, des opérations de restructuration, du chômage et évaluer les pertes de recettes subies par les collectivités locales à la suite des fermetures d'entreprises ainsi que les pertes de cotisations pour les organismes de sécurité sociale.

Ces éléments devraient être soumis à la commission d'enquête. S'agissant de la semaine de trente-cinq heures que réclament à juste titre les travailleurs de la production dans la sidérurgie, il est indispensable que cette revendication soit discutée et satisfaite dans le cadre de négociations entre les syndicats, le patronat et le Gouvernement français. Nous ne pouvons nous en remettre à d'autres pays de la Communauté européenne, alors que le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne de M. Helmut Schmidt vient de refuser la semaine de trente-cinq heures aux sidérurgistes allemands, qui ont fait grève pendant plus de quarante-cinq jours sans résultat, alors que cette revendication figure dans le programme des partis sociaux démocrates pour l'élection européenne.

Les travailleurs, notamment ceux de la sidérurgie française, peuvent obtenir satisfaction, ce qui constituerait un encouragement pour les sidérurgistes d'Allemagne, de Belgique et du

Luxembourg qui souhaitent voir aboutir cette revendication auprès de leurs patrons respectifs. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Marette.

M. Jacques Marette. Je souhaitais interrompre tout à l'heure M. Fabius, dont j'apprécie toujours les exposés, pour lui faire remarquer qu'il entre une large part de démagogie dans le fait de proposer, sur le plan européen, les trente-cinq heures de travail alors qu'il n'existe aucun tarif extérieur commun et que l'Europe est une passoire, dans laquelle les importations entrent pratiquement sans contingents, sans droits de douane et sans aucun contrôle. Une telle mesure entraînerait la ruine immédiate de l'ensemble de l'économie européenne. (*Interruptions sur les bancs des communistes.*)

Où bien on conduit une politique de protectionnisme européen, comme l'a préconisé M. Joanneney, ancien ministre du général de Gaulle, ou bien on fait de la démagogie.

M. Charles Hernu. Pourquoi l'avez-vous votée au Parlement européen ?

M. Jacques Marette. Je ne siège pas au Parlement européen.

M. Charles Hernu. Mais votre groupe l'a votée.

M. Xavier Deniau. Il n'y a pas de Parlement européen ! (*Rires.*)

M. Jacques Marette. On ne peut à la fois abolir toute espèce de droits de douane, aboutir à une zone de libre-échange sans tarifs extérieurs communs, à une Europe passoire, comme c'est le cas aujourd'hui, et vouloir des lois sociales avancées qui ruinerait non seulement la sidérurgie française mais aussi l'ensemble de l'économie européenne.

Mme le président. La parole est à M. Fabius.

M. Laurent Fabius. Je tiens à répondre aux différentes interventions, et d'abord à la dernière, celle de M. Marette, pour dénoncer certains traits choquants de l'Europe actuelle, l'Europe des marchands et non celle des travailleurs.

Il y a au moins deux différences entre nous, monsieur Marette. Premièrement, nous enregistrons une certaine cohérence dans la mesure où, étant partisans d'une réduction négociée du temps de travail à trente-cinq heures à l'Assemblée nationale, nos représentants à l'Assemblée européenne adoptent la même position. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Deuxièmement, et sur ce point notre position se différencie fortement, si nous dénonçons cette Europe, nous ne portons aucune responsabilité dans la situation où vous l'avez menée.

M. Claude-Gérard Marcus. C'est de la démagogie !

M. Laurent Fabius. En ce qui concerne encore les propos qui ont été tenus par notre collègue M. Noir, je lui demande de ne pas parler de malhonnêteté intellectuelle...

M. Michel Péricard. De terrorisme intellectuel !

M. Laurent Fabius. ... et regardons ensemble les choses telles qu'elles se présentent.

La majorité a deux méthodes pour s'opposer aux réformes que nous proposons. La plus fréquente consiste à s'opposer sur le fond à un certain nombre de conquêtes sociales que les socialistes proposent. C'est son droit. Mais elle vient, au cours de cette séance, d'employer une autre méthode visant à interdire toute discussion de nos propositions. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République. — Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Pierre Mauger. Ou vous êtes sourd, ou vous êtes fou !

M. Laurent Fabius. Quant aux derniers bancs de cette assemblée...

M. Michel Barnier. Pourquoi les « derniers » bancs ?

M. Laurent Fabius. ... je note avec satisfaction l'intervention d'un des collègues qui y siègent.

De deux choses l'une : ou bien cette intervention sera suivie d'un vote favorable — mais, dans ce cas, l'abstention dans les autres votes équivalait-elle à un refus ? — ou bien il y aura encore abstention dans ce vote et, dans ce cas, les Français jugeront ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Arthur Dehaine. Ils vous ont déjà jugés !

Mme le président. La parole est à M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Jean Foyer, président de la commission. Je tiens à rappeler à l'Assemblée qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer ce matin sur la durée du travail ou sur n'importe quelle question européenne. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*) Il s'agit uniquement de savoir...

M. Joseph Franceschi. Si l'amendement socialiste sera voté !

M. Jean Foyer, président de la commission. ... s'il est utile d'inscrire dans le texte de la proposition de résolution un point sur lequel tout le monde est d'accord, à savoir que, parmi les questions que la commission d'enquête aura à examiner, figurera l'opportunité ou l'éventualité d'une réduction de la durée du travail. M. le rapporteur vient d'expliquer, avec des arguments très convaincants, que c'était inutile et qu'il n'y avait aucune raison de surcharger le texte et même de le limiter en y ajoutant un élément qu'il contient déjà. (*Interruptions sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

En réalité, M. Fabius a tout à l'heure montré le bout de l'oreille, en essayant de donner au scrutin public un sens qu'il n'aura pas, celui d'un partage entre ceux qui seraient favorables à l'abaissement de la durée du travail et ceux qui ne le seraient pas. Tel ne saurait être le sens de ce scrutin...

Plusieurs députés socialistes. Si !

M. Jean Foyer, président de la commission. ... puisqu'il s'agit de se prononcer sur la création d'une commission d'enquête.

M. Gilbert Faure. Je croyais que vous étiez d'accord !

M. Jean Foyer, président de la commission. Il était de mon devoir de dénoncer ce véritable détournement de procédure et cette manœuvre politique. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Mme le président. La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. La position du groupe communiste est très claire et il la confirmera tout à l'heure en votant contre la proposition de création d'une commission d'enquête sur l'emploi.

Nous considérons qu'il s'agit d'un « enterrement », comme chaque fois qu'est créée une commission de ce type, et qu'elle ne répond pas aux besoins du pays. Nous aurions souhaité que les véritables problèmes soient débattus au cours de cette session extraordinaire et que l'on détermine les mesures à prendre pour résorber le chômage, éviter les licenciements et résoudre le problème de l'emploi.

M. Xavier Deniau. Nous allons le faire !

M. André Lajoinie. Nous avons décidé de ne pas participer à la discussion des amendements.

M. Xavier Deniau. Participerez-vous aux travaux de la commission ?

M. André Lajoinie. Oui, car c'est un droit démocratique que vous ne nous enlèverez pas !

M. Xavier Deniau. Je ne vous le dénie pas !

M. André Lajoinie. Cependant, cela ne change pas l'opinion que nous avons sur le véritable caractère de cette commission d'enquête, à savoir qu'elle est destinée à faire croire aux travailleurs, aux licenciés et aux chômeurs que l'on va s'occuper d'eux et régler leurs problèmes, alors que nous savons tous — et vous le savez aussi bien que nous — qu'elle ne servira à rien.

M. Philippe Séguin, rapporteur. On vous rappellera ces propos !

M. André Lajoinie. Ce qu'il faut, c'est prendre des mesures précises et concrètes, et non faire des études qui, par ailleurs, existent déjà.

Pour ce qui est du scrutin public, nous n'y participerons pas. Ce ne sont pas les arguments que nous venons d'entendre qui nous feront changer d'avis. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous menons déjà le combat dans le pays pour la réduction du temps de travail et pour la cinquième équipe ; nous continuerons à le mener. La position du groupe communiste n'est en rien changée. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. Je mets aux voix l'amendement n° 7.

Je suis saisie par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

Mme le président. Je prie Mesdames et Messieurs les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	396
Nombre de suffrages exprimés	396
Majorité absolue	199
Pour l'adoption	112
Contre	284

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Explications de vote.

Mme le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Chinaud.

M. Roger Chinaud. Madame le président, mes chers collègues, nous voici arrivés aux explications de vote, au moment où une majorité se dégagera vraisemblablement pour créer la commission d'enquête proposée.

J'ai eu l'occasion avant-hier et hier d'exprimer les sentiments des membres du groupe U.D.F. qui estiment que finalement on aurait pu éviter aux institutions, notamment à l'institution parlementaire, un certain tumulte si l'on n'avait pas pris le risque de convoquer le Parlement quinze jours plus tôt, uniquement pour créer deux commissions d'enquête.

Au demeurant, j'ai indiqué très clairement que notre groupe avait l'habitude d'apporter toujours sa pierre dès lors qu'il s'agit de construire. Ce réflexe se manifeste d'autant plus dans le cas d'une initiative parlementaire provenant des bancs de la majorité.

D'ailleurs, quand je considère le texte initial de la proposition de résolution et celui auquel nous sommes parvenus, je m'aperçois qu'il en a bien été ainsi, puisque les amendements que j'avais mis au point et qui ont été défendus par mes amis ont été retenus par la commission des lois. Je m'en félicite, au nom du groupe U.D.F., notamment sur un point qui aura permis, en cette fin de session extraordinaire, de retrouver certains aspects du triste spectacle d'hier. Mais tout le monde a repéré les bancs sur lesquels ont fleuri des expressions telles que : « le dernier banc... le terrorisme intellectuel... ». Laissons donc à ceux qui se cherchent le soin de se retrouver. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

Mes chers collègues de la majorité, continuons donc, selon notre vocation traditionnelle, de construire ensemble.

M. Paul Quilès. Sans interruption !

M. Roger Chinaud. Vous me permettrez d'insister sur un alinéa de la proposition de résolution qui correspond précisément à un amendement que nous avons déposé. J'y insiste parce qu'il peut d'une certaine manière servir de conclusion au faux débat et au faux vote que nous venons d'avoir sur ce qui n'était qu'un artifice.

Un député socialiste. Vous parlez pour vous !

M. Roger Chinaud. Chacun est capable de le pratiquer sans doute, sur différents bancs — j'en conviens.

Cet alinéa est celui qui donnait à la commission d'enquête la mission d'évaluer précisément les effets sur l'emploi et sur le chômage des mesures prises, quand il y en a, dans le cadre de la Communauté économique européenne, et d'étudier les perspectives qu'offrirait à la fois une meilleure harmonisation des politiques des différents pays et des actions spécifiques que notre pays a vocation de conduire et que le Parlement français, seul, bien sûr, a vocation de décider. Voilà le fond des choses.

A cet égard, j'ai cru noter, dans les interventions faites au nom de l'autre groupe de la majorité dont les orateurs se sont exprimés tout au long de ce débat, que l'on sentait finalement combien il fallait toujours chercher à avancer — avec prudence certes — dans la voie de l'harmonisation des politiques européennes pour pouvoir résoudre certains problèmes. Je m'en suis réjoui et je n'en dirai pas plus.

Je souhaite, comme d'ailleurs l'ensemble de mes collègues du groupe U.D.F., que la commission d'enquête qui va être créée fasse toutes les investigations nécessaires pour aboutir aux meilleures propositions. Ce serait conclure de manière bénéfique une session extraordinaire dont la demande ne m'a pas réjoui car je prévoyais, hélas ! le spectacle qu'elle a par instants donné. Il est vrai que l'institution parlementaire en a connu d'autres et qu'elle a, grâce à Dieu, résisté.

Tel est l'esprit dans lequel nous avons collaboré à la création de cette commission d'enquête et dans lequel nous participerons à ses travaux. Je suis sûr d'ailleurs, monsieur le rapporteur, que c'est cet esprit qui triomphera en son sein.

En accord bien sûr avec mon ami M. Claude Labbé, je demande un scrutin public sur cette proposition de résolution. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Mme le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Madame le président, mesdames, messieurs, les choses sont claires : les propositions tendant à créer des commissions d'enquête sur l'information et sur l'emploi n'étaient de toute évidence, dans l'esprit du R.P.R., qu'un prétexte pour glisser une peau de banane sous les pas du Gouvernement tout en le retenant pour qu'il ne tombe pas. Coup d'éclat sans risques sauf celui de déconsidérer un peu plus le Parlement aux yeux des travailleurs (exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française) qui vivent actuellement dans l'angoisse et dans la colère la situation intolérable du chômage. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Hector Rolland. Voilà une fausse colère !

M. Jean Laurain. C'est un triste cinéma monté par la majorité...

M. Xexier Deniau. Mais non !

M. Jean Laurain. ... qui montre l'impuissance à laquelle on a réduit l'Assemblée nationale et le mépris dans lequel le Gouvernement la tient.

Pour nous, cette session extraordinaire avait moins pour but de créer une commission d'enquête sur le chômage que de condamner par la censure la politique gouvernementale qui produit le chômage.

M. Pierre Mauger. Il fallait faire des propositions !

M. Gilbert Faure. Vous n'avez pas voté nos amendements !

M. Jean Laurain. C'était le but de notre proposition d'une session extraordinaire et, cet après-midi, chacun prendra ses responsabilités.

Néanmoins, l'ordre du jour nous étant imposé et portant sur la création de deux commissions d'enquête, les socialistes ont préféré faire des propositions constructives pour que la commission d'enquête sur l'emploi et le chômage ait une réelle compétence, de réels pouvoirs. C'était le but de nos amendements. Ils ont été rejetés, d'ailleurs contre toute logique, car M. le rapporteur lui-même a admis qu'ils étaient valables et chacun en a reconnu implicitement le bien-fondé. Ils pouvaient apporter des précisions à la définition de la mission de la commission d'enquête. J'y insiste, qu'est-ce qui vous empêchait de les adopter puisque vous les considérez comme valables ?

M. Hector Rolland. Vous faites de la démagogie !

M. Jean Laurain. Nous allons donc voter contre la création de cette commission d'enquête maintenant qu'elle est démunie de toute compétence...

M. Arthur Dehaine. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Laurain. ... et qu'elle servira tout simplement à enterrer le problème du chômage tout en donnant l'impression qu'on s'occupe des chômeurs. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il ne suffira d'ailleurs pas que ladite commission ait été créée. Nous serons vigilants sur la suite qui sera donnée à ses travaux. Nous exigeons que ses conclusions soient rapidement connues et qu'elles soient traduites dans des projets de loi permettant de résoudre véritablement le problème du chômage.

Maintenant, il s'agit de passer à l'objet réel de cette session : la condamnation de la politique gouvernementale, qui est déjà prononcée par l'immense majorité de notre peuple et qui doit être sanctionnée par la censure, cet après-midi. A chacun de prendre ses responsabilités pour que cette session extraordinaire ait un minimum de justification et d'utilité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Mme le président. La parole est à Mme Chavatte.

Mme Angèle Chavatte. Madame le président, mesdames, messieurs, le Président de la République et le Gouvernement ont été contraints par la montée des luttes des travailleurs français de convoquer cette session extraordinaire du Parlement. C'est un acquis du mouvement revendicatif de notre pays. La majorité, en proposant la création de deux commissions d'enquête, a voulu en dénaturer le sens.

Mes amis du groupe communiste ont déjà démontré le caractère fallacieux et illusoire de telles commissions ; c'est pourquoi nous voterons contre la proposition de résolution qui nous est soumise.

Car c'est tout autre chose qu'attendent les 1 800 000 chômeurs et chômeuses et leurs familles, les centaines de milliers de travailleurs et travailleuses menacés de licenciement, qui connaissent aujourd'hui la misère, l'angoisse, le désespoir.

M. Barre ignore ce désespoir avec un superbe dédain. Non seulement il n'a pas eu un mot sur les drames humains qui se déroulent en Lorraine, dans le Pas-de-Calais, dans le Nord, dans la région parisienne ou dans le Midi ; mais il a confirmé avec cynisme la volonté du Gouvernement de poursuivre — au nom de la compétitivité et du libéralisme — sa politique de démantèlement de notre potentiel économique et d'abandon national dans le cadre de l'intégration européenne, sa politique anti-sociale et antidémocratique.

Rien ne justifie, sinon la recherche du profit avant tout, que l'on brade les richesses matérielles et humaines de notre pays, que l'on transforme notre peuple en peuple d'assistés, en peuple dépendant.

Une autre politique est possible et nécessaire, des solutions existent pour combattre le chômage et assurer le plein emploi pour tous, qu'a rappelées mercredi Georges Marchais lors de la discussion de la motion de censure déposée par notre groupe.

Aujourd'hui le seul moyen pour les parlementaires d'être efficaces et constructifs, c'est de censurer sans ambiguïté ce gouvernement responsable du déclin de la France.

Le seul moyen pour les travailleurs et leurs familles de faire reculer le pouvoir, c'est la lutte, la lutte qui leur est imposée par la violence du pouvoir, la lutte des sidérurgistes, des mineurs, des paysans, des travailleurs de la navale, des travailleurs des entreprises nationales, des employés, des enseignants, les luttes qui se développent dans tous les secteurs, qui touchent toutes les catégories sociales.

La lutte, les luttes, c'est bien la seule vraie censure que vous craignez et c'est pourquoi vous utilisez la violence. Cette censure, vous ne l'éviterez pas. Elle se manifesterait avec force le 23 mars prochain lors de la marche des sidérurgistes ; elle manifesterait sous une autre forme les 18 et 25 mars. Elle se développerait et vous savez contraints, que vous le vouliez ou non, d'en tenir compte, car la lutte, c'est l'avenir. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Mme le président. La parole est à M. Noir.

M. Michel Noir. Cette commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage, nous l'avons voulue et la majorité, je pense, l'obtiendra vraisemblablement à l'issue du scrutin.

Le groupe R.P.I.t., notamment, l'a désirée avec force, car aucun responsable politique ne peut rester insensible au danger que transfère dans la rue d'un débat dont il était essentiel qu'il ait lieu entre le Parlement et le Gouvernement.

Dans ses travaux, la commission d'enquête se fera l'écho de l'inquiétude que nous inspire, depuis de nombreux mois, la dégradation de la situation de l'emploi dans le contexte de guerre économique que nous subissons. J'ose espérer que chacun d'entre nous, que tous les membres de cette assemblée sans exception auront à cœur de s'associer à ses efforts, qui devront être à la mesure de la gravité de la situation.

Grâce à un énoncé plus ramassé, le champ ouvert aux investigations, de la commission d'enquête ne comportera aucune limite. Le débat qui s'ouvrira sur les conclusions de ses travaux devrait donc être utile.

Je ne puis laisser passer l'explication de vote socialiste sans lui consacrer un commentaire, car notre collègue a clairement défini la démarche de son groupe. Selon sa propre expression, il y aurait prétexte. Mais le prétexte se situe aisément ! Il s'agissait en effet pour le groupe socialiste — l'orateur l'a indiqué — de censurer le Gouvernement. Curieux respect de nos institutions, puisque nous sommes réunis pour discuter de la création d'une commission d'enquête !

Quoi qu'il en soit, l'attitude des membres du groupe R.P.R. et, j'en suis sûr, de l'ensemble de la majorité dans cette commission, sera une attitude volontaire tant il est vrai, comme le disait Goethe, que l'échec résulte non pas de la faiblesse de l'ambition mais de la faiblesse de la volonté.

Soyez assurés que la volonté et la vigilance de nos commissaires seront totales. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Mme le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix l'article unique de la proposition de résolution.

Je suis saisie par le groupe de l'union de la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

Mme le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	482
Nombre de suffrages exprimés.....	482
Majorité absolue.....	242

Pour l'adoption.....	283
Contre.....	199

L'Assemblée nationale a adopté.

— 3 —

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUETE

Communication relative à la nomination des membres.

Mme le président. Afin de permettre la constitution de la commission d'enquête dont l'Assemblée vient de décider la création, les candidatures devront être remises à la présidence aujourd'hui, avant quinze heures.

Dans le cas où le nombre des candidats serait supérieur au nombre des sièges à pourvoir, un scrutin serait nécessaire.

Si l'Assemblée en est d'accord, ce scrutin aurait lieu cet après-midi, à quinze heures, dans les salles voisines de la salle des séances. (Assentiment.)

Il en est ainsi décidé.

J'informe d'ores et déjà l'Assemblée que la commission d'enquête sera convoquée mardi 20 mars, à quinze heures, pour l'élection de son bureau.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

Mme le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Éventuellement, scrutin pour la nomination des membres de la commission d'enquête sur l'emploi ;

Votes successifs sur les deux motions de censure.

La séance est levée.

(La séance est levée à treize heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

1^{re} Séance du Vendredi 16 Mars 1979.

SCRUTIN (N° 155)

Sur l'amendement n° 7 de M. Hauteœur à l'article unique de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage. (La commission sera aussi chargée d'évaluer les effets sur l'emploi d'une réduction de la durée de travail hebdomadaire à 35 heures et de la mise en place d'une cinquième équipe en matière de travail posté.)

Nombre des votants.....	396
Nombre des suffrages exprimés.....	396
Majorité absolue.....	199
Pour l'adoption.....	112
Contre	284

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Abadie. Andrieu (Haute-Garonne). Aumont. Auroux. Autain. Mme Avice. Bapt (Gérard). Baylet. Bayou. Bèche. Beix (Roland). Benois (Daniel). Besson. Billardon. Billoux. Bonnet (Alain). Boucheron. Brugnon. Cambolive. Cellard. Césaire. Chandernagor. Chénard. Chevenement. Cot (Jean-Pierre). Crépeau. Darinot.	Darras. Defferre. Defontaine. Delehedde. Delelis. Denvers. Deroster. Deschamps (Henri). Dubedout. Dupilet. Duraffour (Paul). Duroure. Emmanuel. Evin. Fabius. Faugaret. Faure (Gilbert). Faure (Maurice). Filloud. Florian. Forgues. Forni. Franceschi. Gaillard. Garrouste. Guidoni. Haesebroeck. Hauteœur. Hernu. Houteer. Huguot.	Huyghues des Etages. Mme Jacq. Jagoret. Joxe. Julien. Labarrère. Laborde. Lagorce (Pierre). Laurain. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine. Lavielle. Le Drian. Lemoine. Le Pensec. Madrelle (Bernard). Madrelle (Philippo). Malvy. Manet. Marchand. Masquère. Massot (François). Mauroy. Mellick. Mermaz. Mexandeau. Michel (Claude). Michel (Henri). Mitterrand.
--	--	--

Notebart.
Nucci.
Pesce.
Philibert.
Pierret.
Pignion.
Pistre.
Poperen.

Pourchon.
Prouvost.
Quilès.
Raymond.
Richard (Alain).
Rocard (Michel).
Saint-Paul.
Sainte-Marie.

Sanlot.
Savary.
Sénès.
Taddei.
Tondon.
Vidal.
Vivien (Alain).
Wilquin (Claude).

Ont voté contre :

MM. Abelin (Jean-Pierre). About. Alduy. Alphandery. Ansker. Arreckx. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Aurillac. Bamana. Barbier (Gilbert). Barlani. Baridon. Barnérias. Barnier (Michel). Bas (Pierre). Bassot (Hubert). Baudouin. Baumel. Bayard. Bechtel. Bégault. Benoit (René). Benouville (de). Berest. Berger. Bernard. Beucier. Bigard. Birraux. Bisson (Robert). Biver. Blzet (Emile). Blanc (Jacques). Boinwilliers. Bole. Bonhomme. Bord. Bourson. Bousch. Bouvard. Boyon. Bozi. Branche (de).	Branger. Braun (Gérard). Brial (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Cabanel. Caillaud. Caille. Caro. Castagnou. Cattin-Bazin. Cavallé (Jean-Charles). Cazalet. César (Gérard). Chantelat. Chapel. Charles. Charretier. Chasseguet. Chauvet. Chazalon. Chinaud. Chirac. Cointat. Colombier. Comiti. Cornet. Cornette. Corrèze. Couderc. Coupel. Coulais (Claude). Cousté. Couve de Murville. Crenn. Dassault. Debré. Dehaine. Delalande. Deianeau. Delatre. Delfosse.	Delhalle. Delong. Delprat. Deniau (Xavier). Deprez. Desanlis. Devaquet. Dhinnin. Mme Dienesch. Donnadiou. Douffiagues. Dousset. Drouet. Druon. Dubreuil. Dugoujon. Duraffour (Michel). Durr. Ehrmann. Fabre (Robert-Félix). Falala. Faure (Edgar). Fenech. Féron. Ferretti. Fèvre (Charles). Fosse. Fontaine. Fonteneau. Forens. Fossé (Roger). Fourneyron. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Gantier (Gilbert). Gascher. Gastines (de). Gaudin. Gaug (Francia). Gérard (Alain). Giacomi. Ginoux. Girard. Gisinger.
--	--	--

Goasduff.	Madelin.	Piot.
Godefroy (Pic.re).	Maigret (de).	Plantegenest.
Godfrain (Jacques).	Malaud.	Pons.
Gorse.	Mancel.	Poujade.
Goulet (Daniel).	Marcus.	Préaumont (de).
Granet.	Marette.	Pringalle.
Grussenmeyer.	Marie.	Proriol.
Guéna.	Martin.	Raynal.
Guermeur.	Masson (Jean-Louis).	Revet.
Gulchard.	Masson (Marc).	Ribes.
Guilliod.	Massoubre.	Richard (Lucien).
Haby (Charles).	Mathieu.	Richomme.
Haby (René).	Mauger.	Rivière.
Hamel.	Maujolan	Rocca Serra (de).
Hamelin (Jean).	du Gasset.	Rolland.
Hamelin (Xavier).	Maxlmn.	Rossi.
Mme Harcourt	Mayoud.	Rossinot.
(Florence d').	Médecin.	Roux.
Harcourt	Mesmin.	Royer.
(François d').	Messmer.	Rufenacht.
Hardy.	Micaux.	Sablé.
Mme Hauteclouque	Millon.	Sallé (Louis).
(de).	Miossec.	Sauvaigo.
Héraud.	Mme Missoffe.	Schneiter.
Hunault.	Monfrais.	Schvartz.
Icart.	Montagne.	Séguln.
Inchauspé.	Mme Moreau	Seitlinger.
Jacob.	(Louise).	Sergheraert.
Jarrot (André).	Morellon.	Serres.
Julia (Didier).	Mouille.	Sourdille.
Juventin.	Moustache.	Sprauer.
Kasperet.	Muller.	Stasi.
Kergueris.	Narquin.	Sudreau.
Klein.	Neuwirth.	Taugourdeau.
Koehl.	Noir.	Thibault.
Krieg.	Nungesser.	Thomas.
Labbé.	Paecht (Arthur).	Tibert.
La Combe.	Paillet.	Tissandier.
Lagourgue.	Papet.	Tomasini.
Lancien.	Pasquini.	Torre (Henri).
Lataillade.	Pasty.	Tourrain.
Lauriol.	Péricard.	Tranchant.
Le Cabellec.	Pernin.	Valleix.
Le Douarec.	Péronnet.	Verpillière (de la).
Léotard.	Perrut.	Vivien
Lepeltier.	Petit (André).	(Robert-André).
Lepercq.	Petit (Camille).	Voilquin (Hubert).
Le Tac.	Planta.	Voisin.
Ligot.	Pidjot.	Wagner.
Liogier.	Picre-Bloch.	Weisenhorn.
Lipkowski (de).	Pineau.	Zeller.
Longuet.	Pinte.	

N'ont pas pris part au vote :

MM.	Fiterman.	Leroy.
Andrieux	Mme Fost.	Maillet.
(Pas-de-Calais).	Mme Frysse-Cazalis.	Maisonnat.
Ansart.	Frélaud.	Marchais.
Ballanger.	Garcin.	Marl.
Balmigère.	Gau.	Maton.
Mme Barbera.	Gauthier.	Millet (Gilbert).
Bardol.	Girardot.	Montdargent.
Barthe.	Mme Goeuriot.	Mme Moreau
Beaumont.	Goldberg.	(Gisèle).
Bocquet.	Gosnat.	Nilès.
Bordu.	Gouhier.	Odru.
Boulay.	Mme Goutmann.	Porcu.
Bourgois.	Gremetz.	Porelli.
Brunhes.	Hage.	Mme Porte.
Bustin.	Hermier.	Mme Privat.
Canacos.	Mme Horvath.	Ralite.
Chaminade.	Houël.	Renard.
Mme Chavatte.	Jans.	Rieubon.
Mme Chonavel.	Jarosz (Jean).	Rigout.
Combrisson.	Jourdan.	Roger.
Mme Constans.	Jouve.	Ruffe.
Couillet.	Juquin.	Soury.
Cressard.	Kajinsky.	Tassy.
Depietri.	Lajoinie.	Tourné.
Deschamps	Laurent (Paul).	Vacant.
(Bernard).	Lazzarino.	Vial-Massat.
Ducoloné.	Mme Leblanc.	Villa.
Duroméa.	Léger.	Visse.
Dutard.	Legrand.	Vizet (Robert).
Eymard-Duvernay.	Leizour.	Wargnies.
	Le Meur.	Zarka.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Fabre (Robert), Felt et Lafleur.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

SCRUTIN (N° 156)

Sur l'article unique de la proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la situation de l'emploi et le chômage.

Nombre des votants.....	482
Nombre des suffrages exprimés.....	482
Majorité absolue.....	242
Pour l'adoption.....	283
Contre	199

L'Assemblée nationale a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Couepel.	Hardy.
Abelin (Jean-Pierre).	Coulais (Claude).	Mme Hauteclouque
About.	Costé.	(de).
Alduy.	Couve de Murville.	Héraud.
Alphandery.	Crenn.	Hunault.
Ansquer.	Daillet.	Icart.
Arreckx.	Dassault.	Inchauspé.
Aubert (Emmanuel).	Debré.	Jacob.
Aubert (François d').	Dehaine.	Jarrot (André).
Audinot.	Delalande.	Julia (Didier).
Aurillac.	Delaneau.	Juventin.
Bamana.	Delatre.	Kasperet.
Barbier (Gilbert).	Delfosse.	Kergueris.
Bariani.	Deihalle.	Klein.
Baridon.	Delong.	Koehl.
Barnérias.	Dclprat.	Krieg.
Barnier (Michel).	Deniau (Xavier).	Labbé.
Bas (Pierre).	Deprez.	La Combe.
Bassot (Hubert).	Desanlis.	Lagourgue.
Baudouin.	Devaquet.	Lancien.
Baumel.	Dhinnin.	Lataillade.
Bayard.	Mme Dienesch.	Lauriol.
Bechter.	Donnadieu.	Le Cabellec.
Bégault.	Douffiagues.	Le Douarec.
Benoit (René).	Dousset.	Léotard.
Benouville (de).	Drouet.	Lepeltier.
Berest.	Druon.	Lepercq.
Berger.	Dubrcuil.	Le Tac.
Bernard.	Dugoujon.	Ligot.
Beucler.	Durafour (Michel).	Liogier.
Bigéard.	Durr.	Lipkowski (de).
Birraux.	Ehrmann.	Longuet.
Bisson (Robert).	Fabre (Robert-Félix).	Madelin.
Biwer.	Falala.	Maigret (de).
Bizet (Emile).	Faure (Edgar).	Malaud.
Blanc (Jacques).	Fenech.	Mancel.
Bolo.	Féron.	Marcus.
Bonhomme.	Ferretti.	Marette.
Bord.	Fèvre (Charles).	Marie.
Bourson.	Flosse.	Martin.
Bousch.	Fontaine.	Masson (Jean-Loula).
Bouvard.	Fonteneau.	Masson (Marc).
Boyon.	Forens.	Massoubre.
Bozzi.	Fossé (Roger).	Mathieu.
Branché (de).	Fourneyron.	Mauger.
Branger.	Foyer.	Maujolan du Gasset.
Braun (Gérard).	Frédéric-Dupont.	Maximin.
Brial (Benjamin).	Fuchs.	Mayoud.
Briane (Jean).	Gantier (Gilbert).	Médecin.
Brocard (Jean).	Gascher.	Mesmin.
Brochard (Albert).	Gaslines (de).	Messmer.
Cabanel.	Gaudin.	Michaux.
Callaud.	Geng (Francis).	Millon.
Caille.	Gérard (Alain).	Miossec.
Caro.	Giacomi.	Mme Missoffe.
Castagnou.	Ginoux.	Monfrais.
Cattin-Bazin.	Girard.	Montagne.
Cavaillé (Jean-Charles).	Gissingier.	Mme Moreau
Cazalet.	Goasduff.	(Louise).
César (Gérard).	Godfroy (Pierre).	Morellon.
Chantelat.	Godfrain (Jacques).	Mouille.
Chapel.	Gorse.	Moustache.
Charlea.	Goulet (Daniel).	Muller.
Charretier.	Granet.	Narquin.
Chasseguet.	Grussenmeyer.	Neuwirth.
Chauvet.	Guéna.	Noir.
Chazalon.	Guermeur.	Nungesser.
Chinaud.	Gulchard.	Paecht (Arthur).
Chirac.	Guilliod.	Paillet.
Clémert.	Haby (Charles).	Papet.
Cointat.	Haby (Rene).	Pasquini.
Colombier.	Hamel.	Pasty.
Comiti.	Hamelin (Jean).	Péricard.
Cornet.	Hamelin (Xavier).	Pernin.
Cornette.	Mme Harcourt	Péronnet.
Corrèze.	(Florence d').	Perrut.
Couderc.	Harcourt	Petit (André).
	(François d').	Petit (Camille).

Planta.
Pidjot.
Pierre-Bloch.
Pineau.
Pinte.
Piot.
Plantegenest.
Pons.
Poujada.
Préaumont (da).
Pringalle.
Proriot.
Raynal.
Revet.
Ribes.
Richard (Lucien).
Richomme.
Rivière.
Rocca Serra (de).

Rolland.
Rossi.
Rossinat.
Roux.
Royer.
Rufenacht.
Sablé.
Sallé (Louis).
Sauvalgo.
Schneiter.
Schvartz.
Séguin.
Seitlinger.
Sergheraert.
Serres.
Sourdille.
Sprauer.
Stasi.
Sudreau.

Taugourdeau.
Thibault.
Thomas.
Tiberti.
Tissandier.
Tomasini.
Torre (Henri).
Tourrain.
Tranchant.
Valleix.
Verpillière (de la).
Vivien (Robert-André).
Voilquin (Hubert).
Voisin.
Wagner.
Weisenhorn.
Zeller.

Hermier.
Hernu.
Mme Horvath.
Houël.
Houteer.
Huguet.
Huyghues des Etages.
Mme Jacq.
Jagoret.
Jans.
Jarosz (Jean).
Jourdan.
Jouve.
Joxe.
Julien.
Juquin.
Kalinsky.
Labarrère.
Laborde.
Lagoree (Pierre).
Lajoiné.
Laurain.
Laurent (André).
Laurent (Paul).
Laurisbergues.
Lavédrine.
Lavielle.
Lazzarino.
Mme Leblanc.
Le Drian.
Léger.
Legrand.
Leizour.
Le Meur.
Lemoine.

Le Pensec.
Leroy.
Madrelle (Bernard).
Madrelle (Philippe).
Mallet.
Malsonnat.
Malvy.
Manet.
Marchais.
Marchand.
Marin.
Masquère.
Massot (François).
Maton.
Mauroy.
Mellick.
Mermaz.
Mexandeau.
Michel (Claude).
Michel (Henri).
Millet (Gilbert).
Mitterrand.
Montdargent.
Mme Moreau (Gisèle).
Nilès.
Notebart.
Nucci.
Odru.
Pesce.
Phillibert.
Pierré.
Pignion.
Pistre.
Poperen.
Porcu.

Porelli.
Mme Porte.
Pourchon.
Mme Privat.
Prouvost.
Quilès.
Rallé.
Raymond.
Renard.
Richard (Alain).
Rieubon.
Rigout.
Rocard (Michel).
Roger.
Ruffe.
Saint-Paul.
Sainte-Marie.
Sanrot.
Savary.
Sénès.
Soury.
Taddel.
Tassy.
Tondon.
Tourné.
Vacant.
Vial-Massat.
Vidal.
Vills.
Visse.
Vivien (Alain).
Vizet (Robert).
Wargnies.
Wilquin (Claude).
Zarka.

Ont voté contre :

MM.
Abadie.
Andrieu (Haute-Garonne).
Andrieux (Pas-de-Calais).
Ansart.
Aumont.
Auroux.
Autain.
Mme Avice.
Ballanger.
Balmigère.
Bapt (Gérard).
Mme Barbera.
Bardol.
Barthe.
Baylet.
Bayou.
Bêche.
Beix (Roland).
Benoist (Daniel).
Besson.
Billardon.
Billoux.
Bocquet.
Bonnet (Alain).
Bordu.
Boucheron.
Boulay.
Bourgols.
Brugnon.
Brunhes.

Bustin.
Cambolive.
Canacos.
Cellard.
Césaire.
Chaminade.
Chandernagor.
Mme Chavatte.
Chénard.
Chevènement.
Mme Chonavel.
Combrisson.
Mme Constans.
Cot (Jean-Pierre).
Couillet.
Crépeau.
Darinet.
Darras.
Defferre.
Defontaine.
Delehedde.
Delelis.
Denvers.
Deptetri.
Derosier.
Deschamps (Bernard).
Deschamps (Henri).
Dubedout.
Ducloné.
Dupilet.
Duraffour (Paul).
Duroméa.

Duroure.
Dufard.
Emmanuelli.
Evin.
Fabius.
Faugaret.
Faure (Gilbert).
Faure (Maurice).
Filloud.
Flitman.
Florian.
Forgues.
Forni.
Mme Fost.
Franceschi.
Mme Fraysse-Cazalis.
Frelaut.
Gaillard.
Garcin.
Garrouste.
Gauthier.
Girardot.
Mme Goeuriot.
Goldberg.
Gosnat.
Gouhier.
Mme Goutmann.
Gremetz.
Guldoni.
Haesebroeck.
Hage.
Hauteœur.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Beaumont.

Bolnwilliers.
Cressard.

Eymard-Duvernay.
Gau.

Excusés ou absents par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

MM. Fabre (Robert), Feit et Lafleur.

N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Dezmas, président de l'Assemblée nationale.